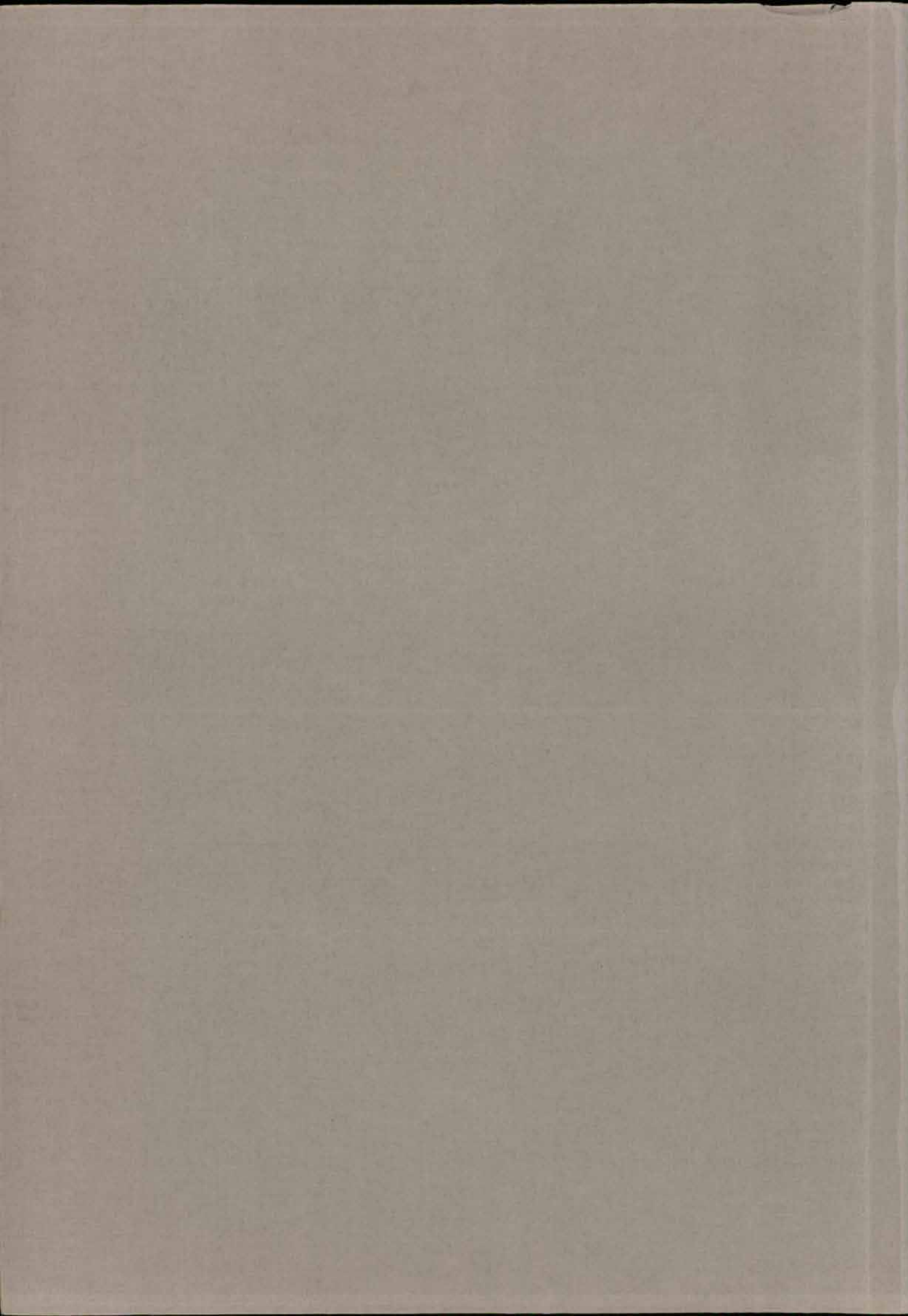


CAISSE  
DE DÉPÔT  
ET PLACEMENT  
DU QUÉBEC

Quinzième rapport de gestion  
1980



Monsieur Jacques Parizeau  
Ministre des Finances  
Gouvernement du Québec  
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le quinzième rapport de gestion, soit pour l'exercice terminé le 31 décembre 1980.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président du conseil  
d'administration et directeur  
général,

Jean Campeau

Monsieur Claude Vaillancourt  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec pour l'exercice terminé le 31 décembre 1980.

Veillez croire, monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Jacques Parizeau

## LES QUINZE ANS DE LA CAISSE DE DÉPÔT

### 1965-1980

En parcourant lois, décrets, procès-verbaux et rapports de gestion.

#### 1965

**15 juillet** Sanction des lois créant la Régie des rentes du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec.

#### 1966

**5 janvier** Le gouvernement nomme le premier président du conseil d'administration et directeur général, M. Claude Prieur, ainsi que les membres du conseil, soit: MM. Robert DeCoster, premier président de la Régie des rentes du Québec et d'office vice-président du conseil de la Caisse de dépôt, Hamilton Bolton, Marcel Cazavan, Raymond Lavoie, Edmond A. Lemieux, Roland Parenteau, Jacques Parizeau, Marcel Pepin et Maurice Turgeon.

**31 janvier** Première réunion du conseil d'administration au Château Frontenac. Tous les membres du conseil sont présents. *Le président souligne la mission fondamentale de la Caisse de dépôt: assurer la protection du capital, le faire fructifier et favoriser le développement économique du Québec.*

**14 février** Première transaction: achat de 500 000 \$ d'obligations de la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement.

**16 février** Premier dépôt: 1 000 000 \$ de la Régie des rentes du Québec.

**15 août** Après avoir occupé des locaux temporaires au 360, rue McGill, la Caisse de dépôt établit son bureau principal dans La Tour de la Bourse à Montréal.

**19 septembre** Premier achat important d'obligations du Québec, soit 25 millions de dollars de l'émission publique de 45 millions, à 6,75%, datée du 1<sup>er</sup> octobre 1966.

#### 1967

**7 février** Le service des actions, mis sur pied en novembre 1966, effectue une première transaction: 3 000 actions d'Alcan Aluminium Limitée, 108 000 \$.

**29 juin** Sanction de la loi créant la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et l'habilitant à déposer à la Caisse de dépôt.

En fin d'exercice, le service des immeubles et hypothèques est créé.

#### 1968

**16 avril** Premier financement d'un immeuble sur la base de vente-location: transaction avec Aliments Delisle Limitée, Boucherville.

**17 juin** Premier placement privé d'obligations auprès du gouvernement du Québec, au montant de 60 millions de dollars.

Dès la mi-septembre, un service d'immeubles et d'hypothèques est mis sur pied à Québec.

**18 octobre** Participation de la Caisse de dépôt à l'émission en monnaie canadienne de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited, à laquelle Hydro-Québec était associée dans le harnachement des chutes Churchill.

#### 1969

Le président du conseil et directeur général, M. Claude Prieur, est **l'Homme du mois de janvier** de la revue *COMMERCE*.

**13 juin** À la suite d'une modification de la Loi sur la Caisse de dépôt, celle-ci peut désormais administrer l'avoit d'un régime de retraite d'un organisme dont plus de 50% des ressources proviennent du fonds consolidé du revenu.

**6 octobre** Premier placement privé auprès d'Hydro-Québec: 25 millions de dollars. Au cours du mois, le siège social et le bureau de Québec emménagent officiellement au 2525, boulevard Laurier, à Sainte-Foy.

**23 décembre** Nouvelle modification apportée à la Loi sur la Caisse de dépôt par la sanction de la Loi concernant les régimes supplémentaires de rentes établis par décrets de convention collective. La Caisse de dépôt se voit confier la gestion des fonds de différents régimes supplémentaires de rentes dans l'industrie de la construction.

#### 1970

**17 juillet** Sanction de la loi créant la Régie de l'assurance-maladie du Québec et l'habilitant à déposer à la Caisse de dépôt.

**17 août** Participation de la Caisse de dépôt au projet d'aménagement des Jardins de Mérici Inc. à Québec.

**28 septembre** M. le juge Gill Fortier, nommé président de la Régie des rentes du Québec, devient vice-président du conseil de la Caisse de dépôt.

**14 décembre** Premier achat de débentures de Sidbec au montant de 30 millions de dollars; les titres de cette société d'État, engagée dans l'exploitation d'un ensemble industriel et commercial en métallurgie, sont garantis par le gouvernement du Québec. De plus, la Caisse de dépôt convient de participer au financement du 2020 University, à Montréal.

#### 1971

**19 avril** Acquisition de 30% du capital-actions de Cablevision Nationale Ltée dont le territoire d'exploitation comprend, entre autres, l'est de Montréal, Sherbrooke, Québec et Cap-de-la-Madeleine.

#### 1972

**17 janvier** Création d'une société immobilière, Cadim Inc., qui devient la première filiale de la Caisse de dépôt.

**10 avril** Acquisition de la totalité des actions de Développements Pasteur Inc., qui devient une filiale de la Caisse de dépôt aux fins de promotion immobilière.

#### 1973

**1<sup>er</sup> janvier** Sont mis en vigueur des amendements à la Loi des accidents du travail; la Caisse de dépôt administrera les valeurs mobilières de l'organisme ainsi que les sommes dont il n'aura pas un besoin immédiat. Cet organisme est devenu la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

**23 février** Participation de la Caisse de dépôt à la création des Placements Innocan Ltée, une société de capital de risque.

**11 avril** Décès subit, à 53 ans, de M. Prieur; sa contribution au lancement et au rapide progrès de la Caisse de dépôt a été marquante. M. le juge Fortier, vice-président du conseil, assure l'intérim.

**1<sup>er</sup> octobre** M. Cazavan assume les fonctions de président du conseil d'administration et directeur général de la Caisse de dépôt.

## 1974

Le rapport de gestion 1974 souligne que selon les professeurs David C. Shaw et T. Ross Archibald de l'université Western Ontario, dans le sixième cahier de leur étude intitulée *The Management of Change in the Canadian Securities Industry*, «la Caisse de dépôt gère aujourd'hui le plus important portefeuille individuel d'actions de compagnies canadiennes au pays».

## 1975 PREMIÈRE DÉCENNIE

Évoquant les points saillants de l'évolution de la Caisse de dépôt au cours de cette période, le rapport de gestion 1975 rappelle que «...la Caisse de dépôt a su réunir au départ un modeste effectif de spécialistes du placement, plutôt jeunes mais dont l'expérience était valable, et qui ont par la suite veillé à la formation de plusieurs diplômés en finance issus de nos universités. Grâce à la nature et à l'envergure de ses activités, la Caisse de dépôt a offert un cadre propice au perfectionnement de son personnel.»

Au 31 décembre, la Caisse de dépôt comptait 11 déposants et l'ensemble des biens sous sa gestion s'établissait à 4,3 milliards de dollars.

## 1976

Le président du conseil et directeur général, M. Marcel Cazavan, est **l'Homme du mois de janvier** de la revue *COMMERCE*.

**20 avril** Achat d'obligations de Sidbec Normines Inc. au montant de 27,5 millions de dollars; Sidbec est l'actionnaire majoritaire de cette société, engagée dans l'extraction et la transformation du minerai de fer de Fire Lake.

**1<sup>er</sup> septembre** Détenant déjà la moitié du capital-actions des Placements Immobiliers La Laurentienne Inc., la Caisse de dépôt convient de participer au financement à long terme du nouveau complexe de cette société à Québec.

## 1977

**22 décembre** Sanction de la loi créant la Régie de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'indemnisation automobile du Québec et les habilitant à déposer à la Caisse de dépôt. Le même jour, la Loi sur la Caisse de dépôt est modifiée: deux nouveaux postes sont créés au conseil d'administration dont le nombre de membres est ainsi porté à 12; de plus, la Caisse de dépôt aura désormais la responsabilité de la gestion et de la rémunération de son personnel.

## 1978

**19 janvier** La Régie de l'assurance-maladie retire ses derniers fonds de la Caisse de dépôt par suite de la modification apportée au mode de financement du régime.

**23 octobre** La Caisse de dépôt participe au financement hypothécaire de 25 millions de dollars du complexe de l'Industrielle à Québec.

Selon une étude de la revue *CANADIAN BUSINESS* (juillet 1979): «...la Caisse de dépôt, d'après son actif au 31 décembre 1978, se classe au cinquième rang des vingt plus importantes sociétés gouvernementales au Canada.»

## 1979

**13 juillet** Déjà actionnaire important de quelques grandes sociétés canadiennes, la Caisse de dépôt acquiert, au prix de 75,6 millions de dollars, le bloc de 2,8 millions d'actions de Domtar Inc. que détenait MacMillan Bloedel Limited.

## 1980

**21 janvier** M. Cazavan informe le conseil d'administration que le gouvernement a accepté sa démission.

**1<sup>er</sup> mars** M. Jean Campeau assume les fonctions de président du conseil d'administration et directeur général de la Caisse de dépôt.

**1<sup>er</sup> novembre** M. Claude Legault, nommé président de la Régie des rentes du Québec à l'expiration du terme de M. le juge Fortier, occupe d'office le poste de vice-président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt.

Au début de l'année, les biens sous gestion de la Caisse de dépôt franchissent le cap des 10 milliards de dollars; en fin d'exercice, ils s'établissent à 11,7 milliards.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LA CRÉATION DE LA CAISSE DE DÉPÔT

*Prieur, Claude	1966-1973
DeCoster, Robert	1966-1970
*Bolton, Hamilton	1966-1967
Cazavan, Marcel	1966-1972
*Lavoie, Raymond	1966-1978
Lemieux, Edmond A.	1966-1977
Parenteau, Roland	1966-1969
Parizeau, Jacques	1966-1968
Pepin, Marcel	1966-1970
*Turgeon, Maurice	1966-1972
Neapole, Charles B.	1967-1970
Bélanger, Michel-F.	1969-1972
Fortier, Gill	1970-1980
Belzile, Hervé	1970-1978
Laberge, Louis	1970-
Goyette, Pierre	1972-1977
Sheehan, John F.	1972-1974
Forget, Claude	1972-1973
Cazavan, Marcel	1973-1980
Castonguay, Claude	1973-1977
Beaulieu, Richard	1974-
Dinsmore, John-H.	1974-1977
Caron, Michel	1977-
Lafond, Georges	1977-
Marier, André	1977-
Rouleau, Alfred	1978-
Kierans, Eric	1978-1980
Péladeau, Pierre	1978-
Pelletier, Gaston	1978-
Paré, Fernand	1978-
Campeau, Jean	1980-
Legault, Claude	1980-

\*décédé

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA LOI ET DES RÈGLEMENTS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La Caisse de dépôt et placement du Québec a été créée le 15 juillet 1965, soit le même jour que la Régie des rentes du Québec, premier organisme habilité à lui confier l'excédent des sommes nécessaires à son administration courante.

C'est dans le discours prononcé à l'Assemblée nationale le 9 juin 1965 par M. Jean Lesage, Premier ministre du Québec et ministre des Finances, lors de la présentation en deuxième lecture du projet de loi, que se trouve consignée la pensée du législateur quant à la raison d'être de la Caisse de dépôt, son statut juridique, ses grands objectifs et principaux mécanismes de fonctionnement. Ce projet de loi s'inspirait particulièrement du rapport présenté en avril et mai 1964 par le Comité interministériel d'étude sur le Régime de rentes du Québec dont le président était Me Wheeler Dupont et les autres membres, messieurs Gérald Alain, Édouard Laurent et André Marier.

Définissant la philosophie générale de l'administration des fonds par la Caisse de dépôt, M. Lesage précisait *«Il faut, indiscutablement, assurer aux dépôts la sécurité que l'on est en droit d'attendre d'un organisme convenablement géré. Il faut, en particulier, protéger les sommes accumulées contre l'érosion... Le projet de caisse prévoira donc la possibilité d'investir une fraction appréciable de l'actif dans d'autres titres que ceux qui ont une valeur fixe. Les intérêts des Québécois ne s'arrêtent pas, après tout, à la sécurité des sommes qu'ils mettront de côté pour assurer leur retraite. Des fonds aussi considérables doivent être canalisés dans le sens du développement accéléré des secteurs publics et privés, de façon que les objectifs économiques et sociaux du Québec puissent être atteints rapidement et avec la plus grande efficacité possible.»*

*«En somme, la Caisse de dépôt ne doit pas seulement être envisagée comme un fonds de placement au même titre que tous les autres, mais comme un instrument de croissance, un levier plus puissant que tous ceux qu'on a eus dans cette province jusqu'à maintenant.»*

Depuis son entrée en vigueur, la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2) a été modifiée à quelques reprises, entre autres aux fins de lui permettre d'accueillir de nouveaux déposants et de prévoir, le cas échéant, les modalités de gestion de leurs avoirs.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

En ce qui a trait au conseil d'administration, M. Lesage estimait qu'il *«devrait refléter les tendances les plus essentielles de l'économie du Québec. Il agira dans le sens d'une évolution à long terme compatible avec les objectifs généraux de la politique gouvernementale sans pour cela mettre en cause l'indépendance fondamentale du directeur général.»*

La Caisse de dépôt est administrée par un conseil d'administration formé de son directeur général, nommé pour dix ans, du président de la Régie des rentes du Québec et de sept autres membres nommés pour trois ans par le gouvernement qui fixe, selon le cas, le traitement, le traitement additionnel, les honoraires ou les allocations de chacun d'eux.

De ces sept membres, deux sont choisis parmi les fonctionnaires du gouvernement ou les administrateurs d'un de ses organismes, un autre parmi les représentants des associations de salariés et un autre parmi les administrateurs de coopératives.

Le conseil comprend également trois membres adjoints qui y siègent sans droit de vote: le sous-ministre des Finances, un cadre supérieur d'Hydro-Québec affecté au service des finances et un membre de la Commission municipale du Québec ou un fonctionnaire du ministère des Affaires municipales.

Chaque membre du conseil doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au ministre des Finances et au président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt la liste des intérêts que lui et son conjoint détiennent respectivement dans des compagnies, avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année. De plus, aucun membre du conseil ne doit avoir un intérêt dans un commerce de valeurs mobilières ni ne peut obtenir un prêt de la Caisse de dépôt.

Le conseil établit les règlements et ceux-ci sont soumis à l'approbation du gouvernement.

### ADMINISTRATION DE LA CAISSE DE DÉPÔT

Le directeur général assume la responsabilité de l'administration dans le cadre des règlements et des politiques; les opérations de placement sont faites sous son autorité, conformément à la politique générale de placement adoptée par le conseil.

La Caisse de dépôt n'émerge pas au budget du gouvernement du Québec. Ses frais d'administration sont répartis entre les divers fonds, selon le type de valeurs constituant chaque fonds.

#### PERSONNEL

Depuis avril 1979, à la suite de modifications à sa loi, la Caisse de dépôt assume la responsabilité de la gestion de son personnel selon les règlements et les *Normes et barèmes de rémunération et autres conditions de travail*. Les nominations aux niveaux supérieurs du personnel de direction sont faites par le conseil d'administration, sur recommandation du directeur général et conformément aux effectifs approuvés.

Les employés doivent s'engager à respecter le caractère confidentiel des renseignements obtenus à la faveur de leur emploi et se soumettre aux directives relatives aux transactions permises. Ces directives comportent notamment l'interdiction de négocier des titres d'entreprises publiques dans lesquelles la Caisse de dépôt détient un intérêt, à l'exception des valeurs pouvant faire l'objet d'un régime d'épargne-actions.

#### DÉPÔTS AUX DIVERS FONDS

La Caisse de dépôt est habilitée à recevoir en dépôt uniquement des sommes provenant d'organismes autorisés par une loi à faire de tels dépôts. Les particuliers et les entreprises ou régimes de retraite du secteur privé ne peuvent donc lui confier des fonds.

La Loi sur la Caisse de dépôt prévoit trois types de dépôts: les dépôts à vue, les dépôts à terme et les dépôts à participation qui, selon le cas, sont effectués au fonds général, dans un fonds particulier ou, s'il s'agit de régimes supplémentaires de rentes, aux fonds spécialisés.

Le **fonds général** est une caisse commune comprenant différentes catégories de placements dont la composition est établie par le conseil d'administration. Les **fonds spécialisés**, au nombre de quatre, sont aussi des caisses communes, mais constituées respectivement de placements de même nature et dans les proportions découlant des directives transmises à la Caisse de dépôt par les administrateurs des régimes supplémentaires de rentes. Un **fonds particulier** fait l'objet d'une gestion séparée et est composé de placements répondant aux exigences spécifiques d'un déposant déterminé.

De façon générale, les organismes ou régimes de retraite habilités à déposer à la Caisse de dépôt lui transmettent des sommes qui sont canalisées dans l'un ou l'autre de ses fonds. Toutefois, les portefeuilles de titres que possédaient déjà certains déposants sont transférés et administrés comme tels en vue de leur réalisation ordonnée, conformément dans chaque cas à une convention particulière approuvée par le gouvernement. Ce sont les **portefeuilles à gestion distincte** de la Caisse de dépôt. Le produit de la réalisation des titres de ces portefeuilles ainsi que leurs revenus sont subseqüemment versés aux fonds appropriés.

La Caisse de dépôt accepte au jour le jour des dépôts à vue et des dépôts à terme; elle n'accepte des dépôts à participation dans ses fonds ou n'effectue le retrait de tels dépôts qu'aux dates stipulées par les règlements.

Les dépôts à vue portent intérêt à un taux variable déterminé au jour le jour par la Caisse de dépôt, selon une formule basée sur les taux de trois éléments du marché monétaire: les bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada; les billets promissoires à un mois des plus importantes entreprises canadiennes; et les certificats de dépôt à un mois des banques canadiennes. Les dépôts à vue sont remboursables dans les trois jours ouvrables suivant la réception d'un avis écrit de retrait d'un déposant.

Les dépôts à terme portent intérêt chacun à un taux fixe déterminé par la Caisse de dépôt et agréé par le déposant. Ils sont remboursables le jour de leur échéance.

Les dépôts à vue et ceux à échéance constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt.

Quant aux dépôts à participation dans un fonds déterminé, ils sont exprimés sous forme d'unités dont les détenteurs se voient attribuer au prorata le revenu net d'exercice de ce fonds, établi après virement au compte de réserve générale des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs. Les retraits de tels dépôts doivent être signifiés au moyen d'avis écrits. La durée du préavis varie en fonction de la date et du montant du retrait de façon que la Caisse de dépôt puisse rendre les fonds disponibles sans perturber les opérations de placement du fonds.

#### PLACEMENTS

Exception faite des modifications apportées à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec en 1969, en vertu desquelles elle est tenue d'administrer ses fonds spécialisés conformément à la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, ses pouvoirs de placement n'ont pratiquement pas varié depuis sa création. Dans l'ensemble, ils sont comparables à ceux des compagnies d'assurance-vie, sous réserve de certaines particularités et limitations.

Ainsi, alors qu'elle peut acquérir et détenir sans restriction des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou celui d'une province canadienne, la Caisse de dépôt ne peut par contre se porter acquéreur de plus de 20% de toute nouvelle émission d'obligations de municipalités ou corporations scolaires du Québec, ni détenir plus de 20% de leur dette obligataire en cours.

Par ailleurs, la Caisse de dépôt peut, sans restriction, acquérir et détenir des créances garanties par hypothèque sur des biens-fonds au Québec si le paiement du principal et des intérêts est assuré par le gouvernement du Canada ou du Québec. Les créances hypothécaires ordinaires et les investissements immobiliers doivent également être effectués au Québec et leur total ne peut excéder 10% de l'actif global de la Caisse de dépôt.

La Caisse de dépôt ne peut détenir plus de 30% des actions ordinaires ou d'une catégorie d'actions ordinaires d'une même compagnie, sauf si cette compagnie a uniquement pour objet d'acquérir, détenir, louer ou administrer des immeubles, sous réserve qu'elle ne peut investir sous ces formes plus de 30% de son actif total. En outre, l'investissement global dans une même compagnie est limité à 5% de l'actif total de la Caisse de dépôt, dont 3% en actions.

Toutefois, pour ce qui est des placements admissibles seulement en vertu de la clause omnibus, tels ceux effectués dans de nouvelles entreprises ou dans des compagnies dont la rentabilité ne répond pas entièrement aux critères spécifiés dans la loi, leur total ne doit pas dépasser 7% de l'actif global de la Caisse de dépôt et celle-ci ne peut engager sous cette forme plus de 1% de son actif dans une même société ou exploitation.

## LISTE DES DÉPOSANTS

au 31 décembre 1980

	Premier dépôt
<b>AU FONDS GÉNÉRAL</b>	
Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (1)	1977
Commission de la santé et de la sécurité du travail (2) (3)	1973
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	1978
Fonds d'indemnisation automobile du Québec	1978
Régie de l'assurance automobile du Québec	1978
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	1969
Régie de l'assurance-récolte du Québec (1)	1968
Régie des marchés agricoles du Québec	1967
Régie des rentes du Québec	1966
<b>AUX FONDS SPÉCIALISÉS</b>	
Office de la construction du Québec en qualité d'administrateur du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (3)	1970
Commission administrative du régime de retraite	
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (3)	1973
Régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités du Québec	1975
Régimes particuliers de la Commission administrative du régime de retraite	1977
Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec	1971
<b>AU FONDS PARTICULIER</b>	
Commission de la santé et de la sécurité du travail	1977

(1) Par suite de l'entrée en vigueur du chapitre 73 des lois de 1979 au début de 1981, la Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et la Régie de l'assurance-récolte du Québec ont été fusionnées en un organisme désigné sous le nom de Régie des assurances agricoles du Québec.

(2) Antérieurement à la création des fonds particuliers en 1977, la Commission de la santé et de la sécurité du travail ne pouvait déposer qu'au fonds général.

(3) La Caisse de dépôt administre également un « portefeuille à gestion distincte » pour chacun de ces organismes.

### Provenance des contributions nettes des déposants

(en pourcentage)





# TABLE DES MATIÈRES

Page	Description	Section
8	<b>POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE</b>	<b>1</b>
9	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>2</b>
10	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Changements au sein du conseil</li><li>• Politique de placement</li><li>• Approbation de placements spécifiques</li><li>• Décisions et ratifications administratives</li></ul>	<b>3</b>
12	<b>CONTEXTE ÉCONOMIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pays industrialisés d'outre-mer</li><li>• Économie américaine</li><li>• Économie canadienne</li><li>• Économie québécoise</li></ul>	<b>4</b>
14	<b>RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b> <p><b>PLACEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Caractéristiques des marchés obligataire et monétaire en 1980</li><li>• Stratégie de placement</li><li>• Opérations sur le marché obligataire</li><li>• Opérations sur le marché monétaire</li></ul> <p><b>PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR PRIVÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Investissements en actions</li><li>• Financements d'entreprises</li><li>• Financements hypothécaires et investissements immobiliers</li></ul> <p><b>FONDS EN GESTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Résultats d'exploitation du fonds général</li><li>• Résultats d'exploitation des fonds spécialisés</li><li>• Résultats d'exploitation du fonds particulier</li></ul> <p><b>DÉPOSANTS</b></p>	<b>5</b>
25	<b>ÉTATS FINANCIERS</b> <p><b>FONDS GÉNÉRAL</b></p> <p><b>FONDS PARTICULIER</b></p> <p><b>FONDS SPÉCIALISÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Obligations—fonds «O»</li><li>• Obligations gouvernementales—fonds «G»</li><li>• Actions—fonds «A»</li><li>• Hypothèques—fonds «H»</li></ul>	<b>6</b>
41	<b>STATISTIQUES FINANCIÈRES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé des placements des divers fonds</li><li>• Achats de nouvelles obligations du secteur public québécois en 1980</li><li>• Relevé des immeubles</li><li>• Rendement sur les catégories de dépôts moyens aux divers fonds de la Caisse de dépôt</li><li>• Relevé des contributions nettes des déposants</li><li>• Fonds des principaux déposants confiés à la gestion de la Caisse de dépôt</li><li>• Relevé des placements des dix dernières années</li><li>• Statistiques financières des dix dernières années</li></ul>	<b>7</b>
64	<b>PERSONNEL DE DIRECTION</b>	<b>8</b>

## Points saillants de l'exercice

(en millions de dollars)

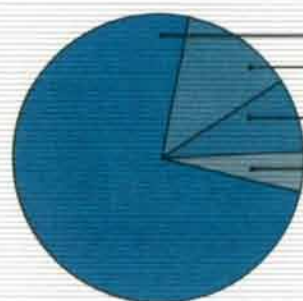
		1980	1979	Augmentation
<b>Ensemble des fonds</b>	Biens sous gestion	11 749,3	9 753,9	20,5%
	Placements	11 507,6	9 554,8	20,4%
	Placements à long terme	11 192,9	9 019,3	24,1%
	Total des revenus	1 133,9	932,9	21,5%
	Revenu net	1 041,8	836,8	24,5%
	Frais d'administration	8,3	7,1	16,9%
	Contributions nettes	888,1	862,6	3,0%
	Nombre de déposants	14	14	—
	Nombre d'employés	140	134	—
<b>Fonds général</b>	Actif <sup>(1)</sup>	8 170,9	6 909,7	18,3%
	Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	724,9	580,2	24,9%
	Contributions nettes	438,1	437,4	0,2%
	Rendement net sur les dépôts à participation	10,20%	9,59%	—
<b>Fonds spécialisés</b>	Actif combiné	2 443,8	1 909,6	28,0%
	Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	215,3	180,3	19,4%
	Contributions nettes	292,2	275,0	6,3%
	Rendement net sur les dépôts à participation <sup>(2)</sup>			
	Fonds «O»	10,97%	—	—
	Fonds «G»	9,89%	—	—
Fonds «A»	8,22%	—	—	
Fonds «H»	10,45%	—	—	
<b>Fonds particulier</b>	Actif	962,7	750,6	28,3%
	Revenu attribué au détenteur de dépôts à participation	88,5	63,0	40,5%
	Contributions nettes	190,0	185,0	2,7%
	Rendement net sur les dépôts à participation <sup>(2)</sup>	10,59%	—	—
<b>Portefeuilles à gestion distincte</b>	Actif combiné	171,9	184,0	(6,6%)
	Revenu net	13,1	13,3	(1,5%)
	Contributions nettes	(32,2)	(34,8)	—

(1) L'actif du fonds général ne comprend pas, aux fins de ce tableau, les dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier qui sont inclus dans l'actif de ces derniers.

(2) En raison des modifications apportées à la méthode de comptabilisation et de répartition des revenus des fonds spécialisés et du fonds particulier, les taux de rendement net sur les dépôts à participation de ces fonds en 1980 ne peuvent être comparés à ceux de 1979.

### Composition des biens sous gestion au 31 décembre

(en pourcentage)

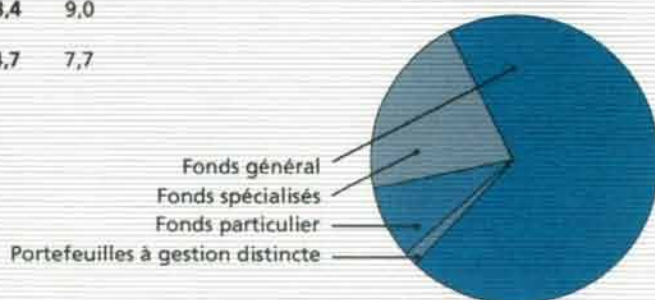


	1980	1979
Obligations	74,2	72,0
Actions et valeurs convertibles	12,7	11,3
Immeubles et financements hypothécaires	8,4	9,0
Valeurs à court terme et autres éléments d'actif	4,7	7,7

	1979	1980
	70,8	69,5
	19,6	20,8
	7,7	8,2
	1,9	1,5

### Répartition de l'actif au 31 décembre

(en pourcentage)



**CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**  
(février 1981)

**Jean Campeau**  
Président du conseil  
Directeur général  
Caisse de dépôt et placement du Québec

**Claude Legault**  
Vice-président du conseil  
Président  
Régie des rentes du Québec

\***Le juge Richard Beaulieu**  
Président  
Commission municipale du Québec

\***Michel Caron**  
Sous-ministre des Finances

**Louis Laberge**  
Président  
Fédération des travailleurs du Québec

\***Georges Lafond**  
Trésorier  
Hydro-Québec

**André Marier**  
Président  
Société québécoise d'initiatives  
agro-alimentaires

**Fernand Paré**  
Directeur général  
La Solidarité,  
Compagnie d'assurance sur la vie

**Pierre Péladeau**  
Président  
Quebecor Inc.

**Gaston Pelletier**  
Président-directeur général  
Société de Fiducie Lombard Odier

**Alfred Rouleau**  
Président et chef de la direction  
La Confédération des caisses  
populaires et d'économie  
Desjardins du Québec

\*Membre adjoint  
Au 31 décembre 1980, un poste était vacant  
au sein du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 1980, le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec a tenu treize réunions et le taux de présence des administrateurs s'y est établi à 80%.

### CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL

Au cours de l'exercice, plusieurs changements sont survenus au sein du conseil d'administration.

À la réunion du 21 janvier, M. Marcel Cazavan annonçait que le gouvernement du Québec avait accepté sa démission à titre de président du conseil et directeur général de la Caisse de dépôt à compter de la date d'entrée en fonction de son successeur. Depuis, il agit à titre de conseiller spécial du nouveau président du conseil et directeur général. Dans son rapport de 1979, le conseil a rendu hommage à M. Cazavan.

Le 20 février, le gouvernement désignait M. Jean Campeau, sous-ministre adjoint au ministère des Finances du Québec, au poste de président du conseil et directeur général à compter du 1<sup>er</sup> mars 1980.

Le 5 mai, M. Eric Kierans annonçait sa démission comme membre du conseil; en fin d'exercice, ce poste n'avait pas été comblé.

À la fin de septembre, M. le juge Gill Fortier terminait son mandat de dix ans à la présidence de la Régie des rentes du Québec. De ce fait, il devait abandonner le poste de vice-président du conseil d'administration de la Caisse de dépôt, dévolu au président de la Régie des rentes. M. le juge Fortier a reçu de ses collègues un chaleureux témoignage d'estime et de reconnaissance pour sa collaboration aux travaux du conseil depuis octobre 1970.

En septembre, le gouvernement nommait à la présidence de la Régie des rentes du Québec M. Claude Legault, président de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers de la Communauté urbaine de Montréal. Entré officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> novembre 1980, monsieur Legault a participé à sa première réunion du conseil de la Caisse de dépôt le 17 novembre.

Enfin, le mandat de M. André Marier au conseil d'administration a été renouvelé pour une période de trois ans à compter du 20 janvier 1980.

### POLITIQUE DE PLACEMENT

Le 26 mai 1980, le conseil d'administration amendait la politique de placement en autorisant la Caisse de dépôt «à accorder au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec des conditions d'emprunt, principalement au titre de la fixation des taux d'intérêt lors de nouveaux emprunts, égales à celles dont jouit sur le marché public canadien la province ayant au moment de la transaction le meilleur crédit au Canada».

Il y a lieu de préciser que cette nouvelle politique de la Caisse de dépôt correspond à celle du Alberta Heritage Fund, lequel consent aux provinces et aux sociétés d'État, au gouvernement du Québec et à Hydro-Québec entre autres, des prêts au taux d'intérêt dont jouit sur le marché la province ayant le meilleur crédit au Canada. Toutefois, cette politique demeure moins favorable à l'endroit de l'emprunteur que celle du Régime de pensions du Canada, lequel consent aux provinces et aux sociétés d'État qui en font partie des prêts aux taux fondés sur le rendement des obligations négociables du gouvernement du Canada dont l'échéance est comparable.

Par ailleurs, le conseil indiquait l'an dernier sa ferme volonté de faire davantage servir les ressources de la Caisse de dépôt au développement économique du Québec sans pour autant restreindre l'importance de sa participation au financement du secteur public. Cette politique découlait des décisions prises lors de la session de planification annoncée dans le rapport de gestion 1978 et dont la tenue, au printemps de 1979, avait permis de préciser l'orientation de la Caisse de dépôt durant la décennie 80.

Dans ce contexte, plusieurs propositions ont été étudiées par la direction de la Caisse de dépôt, soumises au conseil d'administration et approuvées au cours de l'exercice. Parmi celles qui ressortent d'une façon particulière par leur originalité ou leur portée, mentionnons les suivantes:

- la souscription d'un montant de 10 millions de dollars au capital-actions de la Société d'investissement Desjardins, conférant à la Caisse de dépôt une participation de 15% à la propriété de cette société;
- la participation de 30% au capital-actions de Vidéotron (1979) Ltée, à la suite de la décision rendue le 30 juillet 1980 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes autorisant Vidéotron à procéder à l'achat de Cablevision Nationale Ltée, dont la Caisse de dépôt détenait 30% des actions depuis 1971;
- l'exercice par la Caisse de dépôt d'une option d'achat portant sur 10,6% du capital-actions ordinaire des Industries Domco Ltée, une importante entreprise de fabrication de linoléum et de couvre-planchers établie au Québec depuis longtemps;
- la souscription par la Caisse de dépôt, au montant de 55 millions de dollars, de débentures subordonnées à 13% de Northern and Central Gas Corporation Limited, échangeables sur une période de 7½ ans en 6 877 000 actions ordinaires de sa filiale, Gaz Métropolitain, inc., au prix de 8 \$ chacune. La Caisse de dépôt détenait déjà quelque 7% de la propriété de cette entreprise;
- l'autorisation de souscrire 2 millions de dollars, soit une participation de 25%, au capital-actions d'une société de capitaux de risque à être formée et dont les trois autres partenaires sont la Banque Nationale du Canada, La Laurentienne, Compagnie mutuelle d'assurance et la Société générale de financement du Québec. Le protocole d'entente relatif à la constitution de cette entreprise a été signé le 15 janvier 1981 et il est prévu que ses opérations débuteront en mai prochain;
- l'association à l'Opération 10 000 logements de la ville de Montréal dans laquelle la Caisse de dépôt s'est engagée à consentir quelque 150 prêts hypothécaires totalisant 15 millions de dollars et représentant environ 540 logements;
- l'autorisation d'un financement de 25 millions de dollars en faveur de la Société municipale d'habitation de Montréal pour la construction de logements à loyer modéré;

- l'acquisition d'un premier immeuble à bureaux, soit le complexe Place Delta situé sur le boulevard Laurier à Sainte-Foy; cet immeuble, presque entièrement loué au gouvernement du Québec, loge entre autres le siège social de l'Université du Québec;

- l'association de la Caisse de dépôt, par le biais de sa filiale Développements Pasteur Inc., aux Jardins de Mérici Inc. dans la construction d'un édifice de 19 étages et devant comprendre 94 logements en copropriété.

### **APPROBATION DE PLACEMENTS SPÉCIFIQUES**

Le conseil d'administration a approuvé douze propositions de financement d'entreprises totalisant 73 millions de dollars. Il a de plus donné son accord à quinze prêts hypothécaires, tant industriels que commerciaux et résidentiels, représentant une somme totale de l'ordre de 93 millions de dollars.

### **DÉCISIONS ET RATIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Au cours de l'exercice, le conseil a apporté quelques modifications aux règlements, normes et barèmes de rémunération et autres conditions de travail du personnel, ainsi qu'aux autorisations permanentes de placement. Il a de plus ratifié nombre de décisions prises à divers niveaux de direction. Le programme de placement de l'année, le budget directeur, le rapport de gestion et les états financiers furent également soumis à son approbation.

Pour le conseil d'administration,  
Le président,



Jean Campeau  
Montréal, le 16 février 1981

Par sa portée négative sur les soldes extérieurs et sur la résorption espérée de l'inflation, la deuxième crise du pétrole, qui s'est traduite par un relèvement spectaculaire du prix de l'énergie au cours de 1980, a considérablement assombri l'évolution de la conjoncture mondiale tout en réduisant les possibilités de répondre avec la même ampleur qu'autrefois par des politiques économiques contracycliques.

#### **PAYS INDUSTRIALISÉS D'OUTRE-MER**

Avec plus de détermination encore que lors de la première crise énergétique, la plupart des pays industrialisés, qui sont largement dépendants de l'extérieur pour leur approvisionnement en énergie, ont orienté leurs politiques économiques vers la défensive en dépit d'une détérioration précipitée de la conjoncture économique intérieure. Chacun cherchait ainsi à sauvegarder la stabilité de la devise nationale en limitant les dégâts attendus au niveau de la balance extérieure et de l'inflation.

#### **ÉCONOMIE AMÉRICAINE**

La conjoncture économique et les marchés financiers aux États-Unis ont connu des fluctuations extrêmes et déconcertantes au cours de 1980 en réaction aux revirements soudains de la politique monétaire du Federal Reserve, qui est l'équivalent aux États-Unis de la Banque du Canada. Ainsi, on devait assister au cours du deuxième trimestre, par suite d'un programme radical de contrôle du crédit, à un repli marqué et inquiétant de l'activité économique, parallèlement à une descente en chute libre des taux d'intérêt. Le démantèlement subséquent et précipité de ce programme devait stopper le déclin de l'activité économique au deuxième semestre et entraîner une brusque remontée des taux d'intérêt à des niveaux supérieurs à ceux du printemps. L'arrivée en novembre d'une nouvelle administration présidentielle, qui préconisait une philosophie économique présumément plus conservatrice, ajoutait encore à l'incertitude entourant l'évolution de la conjoncture économique américaine.

#### **ÉCONOMIE CANADIENNE**

L'économie canadienne a enregistré en 1980 sa pire récession depuis la Deuxième guerre et pourtant, les autorités monétaires et budgétaires se sont abstenues de recourir aux vigoureuses interventions contracycliques habituelles. Cette retenue traduit bien l'étroite latitude dictée par le lourd déficit fédéral et par les manœuvres radicales de la politique monétaire américaine.

La récession économique de 1980 aura été le fait de presque tous les éléments de la demande intérieure, qui ont battu en retraite face à la surenchère du crédit et à la compression du pouvoir d'achat sans pour autant marquer de progrès du côté de l'inflation. Dans son ensemble, le recul du produit national brut en volume devrait se situer autour de 0,5% en 1980 par rapport à une progression de 2,7% l'année précédente, alors que la hausse des prix à la consommation atteindra environ 10% au regard d'un rythme de 9% au cours des deux années antérieures. Plus spécifiquement, la consommation personnelle et la construction résidentielle auront connu une année désastreuse en même temps que l'évolution des dépenses publiques demeurerait lente, faute de stimulations budgétaires. Devant cet assombrissement de la demande, les entreprises ont été plutôt promptes à geler leur programme d'investissements, particulièrement en ce qui a trait à la machinerie, tout en amorçant un allègement impératif de leurs stocks. Enfin, dans ce contexte, le secteur extérieur a favorisé la croissance du fait que le recul des importations a été plus marqué que celui des exportations.

La contraction cyclique de 1980 s'inscrit bien dans le contexte de la décennie 70 qui a fait vivre aux Canadiens l'expérience d'une amélioration au ralenti de leur niveau de vie. Ainsi, après une phase de croissance très rapide de la production et des revenus dans la première partie de la décennie, la progression du niveau de vie n'a cessé de faiblir ensuite, comme conséquence du ralentissement du rythme de croisière de l'économie mondiale. Au seuil de la décennie 80, alors que le Canada s'est résolu à rattraper le prix mondial de l'énergie, cette évolution économique décevante est susceptible de se poursuivre au cours des prochaines années comme on l'a fréquemment souligné ces derniers temps dans les discours officiels.

### ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

C'est donc à l'intérieur de ce contexte économique et financier difficile et incertain, tant sur le plan national qu'international, qu'a évolué l'économie québécoise au cours de 1980. En dépit de ces circonstances défavorables, la croissance du produit intérieur brut au Québec s'est maintenue au rythme canadien, après avoir connu une performance nettement supérieure à la moyenne nationale en 1979.

Plus spécifiquement, l'augmentation des ventes au détail a été plus faible qu'en 1979 en même temps que la construction résidentielle reculait davantage devant un relèvement des taux d'intérêt à des niveaux sans précédent. Les autres catégories d'investissements n'ont progressé qu'au rythme de l'inflation; cependant, les immobilisations dans le secteur manufacturier ont affiché un dynamisme relatif à la faveur de la poussée des exportations découlant de la faiblesse du dollar canadien. Sous la contrainte des déficits budgétaires, le secteur public n'a pas été en mesure de suppléer aux déficiences de la demande. Enfin, la création d'emplois a été moindre qu'en 1979, de sorte que le taux de chômage a fluctué autour de 10% durant la seconde partie de l'année.

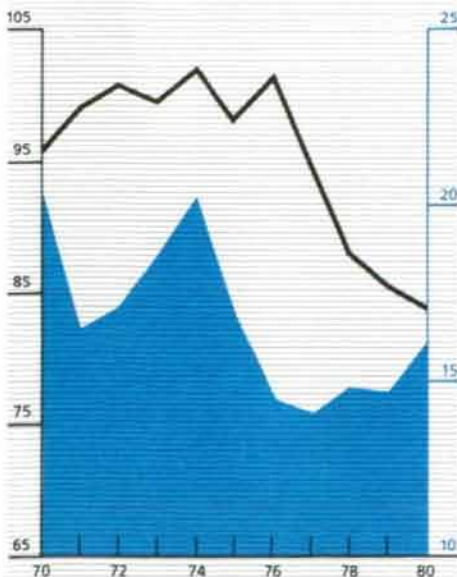
En 1981, devant la chute probable des taux d'intérêt, l'économie québécoise devrait progresser plus rapidement qu'en 1980. Toutefois, la hausse rapide des prix, liée en grande partie à l'énergie, et le peu de vigueur de l'économie canadienne maintiendront la croissance à un niveau bien inférieur à la moyenne de la dernière décennie.

### Investissements et dollar canadien

**Dollar canadien:**  
cours du dollar canadien en cents américains.

**Investissements: Québec**  
investissements manufacturiers en % des investissements totaux.

Sources: Statistique Canada et Caisse de dépôt et placement du Québec.

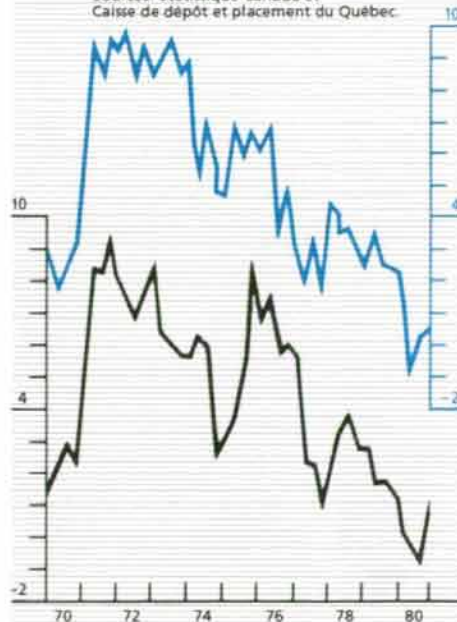


### Consommation et revenu

**Revenu: Canada**  
croissance en % du revenu disponible réel.

**Consommation: Canada**  
croissance en % de la consommation totale réelle.

Sources: Statistique Canada et Caisse de dépôt et placement du Québec.



Au cours du premier trimestre de 1980, la Caisse de dépôt et placement du Québec a vu le total des biens confiés à sa gestion franchir le cap des dix milliards de dollars. Le 31 décembre, au terme de son quinzième exercice, ces biens atteignaient 11,75 milliards, soit une hausse de près de 2 milliards ou de 20,5% par rapport à la fin de l'exercice précédent. Cet accroissement résulte principalement de revenus de 1,13 milliard et de contributions nettes de 888,1 millions.

Le **tableau 1** présente les éléments de l'ensemble des biens sous gestion. Principale composante, le fonds général en représente 69,5%; en 1980, son actif s'est accru de 18,3%. Les quatre fonds spécialisés, dont l'actif combiné dépasse maintenant les deux milliards de dollars, affichent une croissance de 28% et constituent 20,8% de tous les biens. Par contre, c'est le fonds particulier qui a enregistré la plus forte progression, soit 28,3%; son actif équivalait à 8,2% de l'ensemble au 31 décembre. Les trois portefeuilles à gestion distincte, administrés dans une optique de réalisation ordonnée, voient leurs liquidités réinvesties dans les divers fonds de la Caisse de dépôt, selon les modalités convenues. Leur actif ayant diminué de 12,1 millions en 1980, ils ne comptaient plus que pour 1,5% du total des biens sous gestion au 31 décembre.

### ÉTATS FINANCIERS

On trouvera à la section 6 du présent rapport les états financiers dûment vérifiés du fonds général, des quatre fonds spécialisés et du fonds particulier. Il convient de rappeler que chaque déposant aux fonds spécialisés ou ayant un portefeuille à gestion distincte reçoit des états financiers vérifiés par le Vérificateur général et portant sur la totalité de ses avoirs à la Caisse de dépôt.

Les statistiques financières exigées à l'article 46 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec apparaissent à la section 7 du présent rapport. Elles apportent

entre autres un complément d'information aux états financiers quant à la ventilation des placements des divers fonds, aux immeubles détenus, au rendement versé sur les dépôts et à la situation financière des principaux déposants.

### FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour fins d'administration, toutes les dépenses encourues par la Caisse de dépôt sont comptabilisées au fonds général puis, trimestriellement, réparties entre tous les fonds et portefeuilles selon la nature des titres et conformément aux modalités établies dans les règlements, tel qu'il ressort au **graphique 2**.

En 1980, les frais d'administration ont atteint 8 266 000 \$, soit un accroissement de 16,9%. Cette augmentation s'explique principalement par la variation au poste des traitements et avantages sociaux; celle-ci résulte à la fois du redressement des traitements du personnel, y compris la rétroactivité de 1979 versée en 1980, du paiement des crédits de congé-maladie et de vacances lors du départ d'employés ainsi que de l'augmentation des effectifs.

Quant à la hausse de 294 000 \$ des frais de gestion de créances hypothécaires, elle résulte notamment de l'achat à la fin du premier semestre de l'année précédente d'un bloc substantiel de tels titres dont l'administration a porté sur toute la durée de l'exercice en 1980 au regard de seulement six mois en 1979. Par ailleurs, cette transaction ayant entraîné des frais légaux importants en 1979, le poste des honoraires professionnels a connu une réduction appréciable en 1980.



## 1 Sommaire des biens sous gestion au 31 décembre 1980

(valeur inscrite—en millions de dollars)

	Fonds général	Fonds spécialisés	Fonds particulier	Portefeuilles à gestion distincte	Total	Variation nette en 1980
<b>Placements</b>						
Obligations	6 485,2	1 134,5	936,6	158,2	8 714,5	1 682,1
Actions et valeurs convertibles	879,4	615,1	—	1,9	1 496,4	390,7
Financements hypothécaires	417,1	525,6	—	8,3	951,0	94,9
Investissements immobiliers	31,0	—	—	—	31,0	5,9
Valeurs à court terme	314,7	—	—	—	314,7	(220,8)
Dépôts au fonds général (net)	(125,5) <sup>(1)</sup>	123,3	2,2	—	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>8 001,9<sup>(1)</sup></b>	<b>2 398,5</b>	<b>938,8</b>	<b>168,4</b>	<b>11 507,6</b>	<b>1 952,8</b>
<b>Autres éléments d'actif<sup>(2)</sup></b>	<b>169,0</b>	<b>45,3</b>	<b>23,9</b>	<b>3,5</b>	<b>241,7</b>	<b>42,6</b>
<b>Total des biens sous gestion</b>	<b>8 170,9</b>	<b>2 443,8</b>	<b>962,7</b>	<b>171,9</b>	<b>11 749,3</b>	<b>1 995,4</b>

(1) Aux fins d'établir le total des biens sous gestion, les placements du fonds général doivent être diminués du montant net des dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier; ces dépôts constituent une créance du fonds général à l'égard des fonds spécialisés et du fonds particulier.

(2) Les autres éléments d'actif sont principalement constitués des revenus de placements courus et à recevoir.

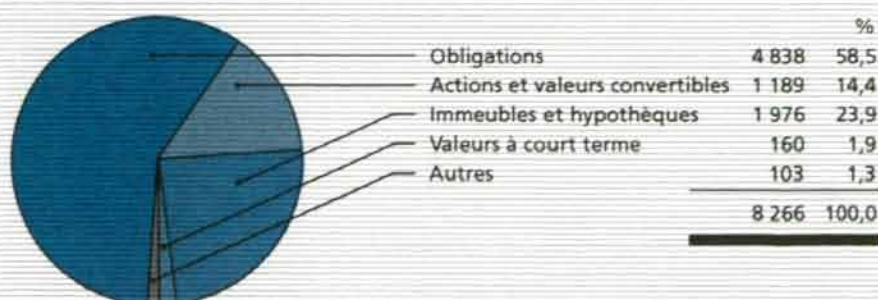
L'état des revenus et dépenses du fonds général établit qu'un montant de 3 174 000 \$ a été réparti entre les quatre fonds spécialisés, le fonds particulier et les trois portefeuilles à gestion distincte. Le total combiné des biens sous gestion de ces fonds et portefeuilles équivaut à 30,5% de l'ensemble alors qu'ils ont absorbé 38,4% des frais d'administration de la Caisse de dépôt. Cette situation s'explique par le fait que les investissements en actions, les financements hypothécaires et les investissements immobiliers sont proportionnellement plus coûteux à administrer que les titres obligataires et les valeurs à court terme.

En outre, il importe de souligner que la composition des placements peut varier sensiblement d'un fonds à l'autre. Ainsi, les placements à long terme dans le secteur

privé représentent 25,6% au fonds général alors qu'ils atteignent 56,4% aux fonds spécialisés. À cet égard, il faut rappeler que l'actif combiné des fonds spécialisés reflète les décisions des administrateurs de caisses de retraite en matière d'investissement; en effet, la Loi sur la Caisse de dépôt leur confère le droit de déterminer la répartition des sommes disponibles entre ces fonds. Par ailleurs, c'est la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes qui régit les placements des fonds spécialisés. Ses normes sont, sous certains aspects, moins limitatives que celles s'appliquant aux autres fonds de la Caisse de dépôt.

## 2 Répartition des frais d'administration selon la nature des titres en 1980

(en milliers de dollars)



### PLACEMENTS

Les placements à long terme de la Caisse de dépôt ont augmenté de 2,17 milliards de dollars durant l'exercice, comme l'indique le **tableau 12**. Toutefois, compte tenu de la réduction de 220,8 millions au poste des valeurs à court terme, la hausse de l'ensemble des placements s'est située à 1,95 milliard.

Au chapitre des placements à long terme, l'accroissement en titres du secteur public en 1980 a été de 1,66 milliard de dollars. Par ailleurs, la variation nette en titres du secteur privé s'établissait à 510 millions au regard de 658 millions en 1979. L'écart s'explique notamment par une diminution de la demande de financements hypothécaires et par la faible augmen-

tation des placements en obligations d'entreprises. Par contre, l'augmentation sans précédent de 390,7 millions en actions et valeurs convertibles a entraîné le redressement de la pondération de ces titres dans l'ensemble des placements, laquelle a été portée à 13% à la fin de 1980.

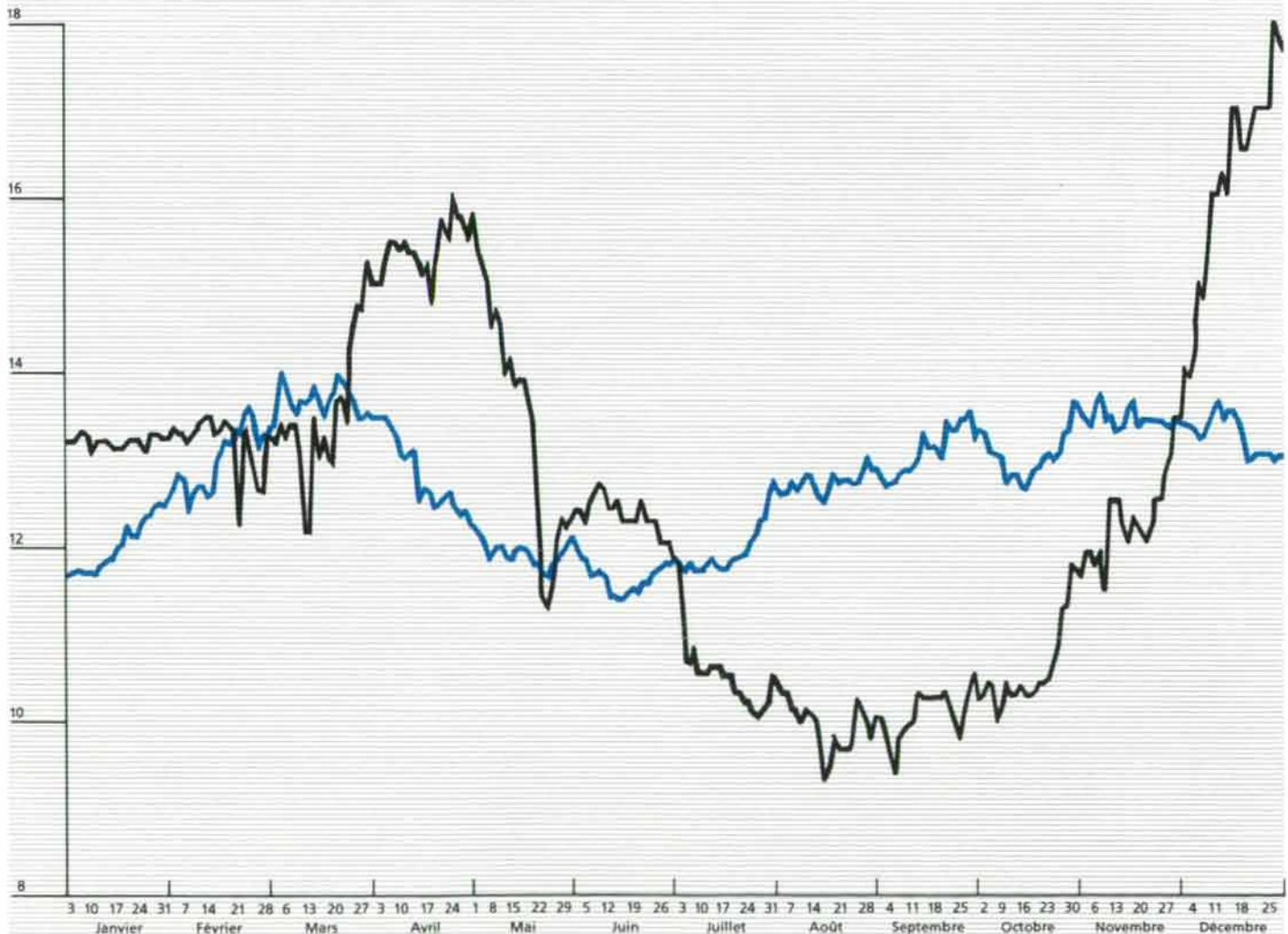
Enfin, au terme de l'exercice, les obligations constituaient 75,7% de tous les placements, comparative-ment à 73,6% en 1979. Cette progression est en grande partie le résultat du relèvement au poste des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, qui représente maintenant 53,4% de l'ensemble des placements, tel qu'établi au **graphique 16**.

## 5 3 Taux d'intérêt sur les titres canadiens à long terme et à court terme en 1980

Taux d'intérêt à long terme (Obligations du gouvernement du Canada)

Taux d'intérêt à court terme (Bons du Trésor du gouvernement du Canada - 3 mois)

Source: Caisse de dépôt et placement du Québec



## PLACEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le département des placements en obligations assume la responsabilité de la gestion de ces titres dans les portefeuilles du fonds général, du fonds spécialisé d'obligations (fonds «O»), du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (fonds «G»), du fonds particulier, ainsi que dans les portefeuilles à gestion distincte de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec et du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. De plus, la gestion des valeurs à court terme relève également de la compétence de ce département. Au 31 décembre 1980, le total des valeurs sous sa juridiction atteignait 9,03 milliards de dollars, ou 78,5% des placements de la Caisse de dépôt, dont 7,75 milliards en titres du secteur public, soit ceux émis par les différents niveaux de gouvernement et leurs organismes.

### Caractéristiques des marchés obligataire et monétaire en 1980

La volatilité des taux d'intérêt a continué de caractériser le marché des titres à revenu fixe au cours de 1980. En effet, sous l'influence du marché américain, les taux d'intérêt canadiens, tant à long qu'à court terme, ont connu de nouveaux sommets et ont fluctué de façon déconcertante. Les taux de rendement des obligations à long terme sur le marché canadien ont varié le plus souvent en harmonie avec les taux équivalents américains de sorte que la Banque du Canada n'a pas eu à intervenir directement. Comme le démontre le **graphique 3**, les taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement fédéral ont oscillé entre 14% et 11½% au cours de l'année.

## 4 Sommaire des achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien en 1980\*

(valeur nominale—en millions de dollars)

	Montants des émissions			Achats par la Caisse de dépôt	
	Publiques	Privées	Total	Montant	Pourcentage du total
Gouvernement du Québec	375	875	1 250	975	78
Hydro-Québec	545	360	905	400	44
<b>Total</b>	<b>920</b>	<b>1 235</b>	<b>2 155</b>	<b>1 375</b>	<b>64</b>

\* Les chiffres de ce tableau ne comprennent pas les obligations d'épargne. On trouvera à la section Statistiques financières, tableau 13, les détails des achats effectués.

Toutefois, sur le marché des valeurs à court terme, malgré une influence américaine importante, les taux canadiens n'ont pas, d'une façon autonome, réagi suffisamment de sorte que la Banque du Canada a dû intervenir vigoureusement aux fins d'en amplifier l'ajustement et d'empêcher ainsi une chute de la valeur du dollar canadien. L'action de la banque centrale a été très marquée dans les opérations d'*«open market»* sur les bons du Trésor et sur la gestion des liquidités du système bancaire.

Le faible calendrier de nouvelles émissions d'obligations d'entreprises publiques a constitué une autre caractéristique du marché canadien des capitaux. En effet, des perspectives économiques peu prometteuses, la faiblesse des investissements, des taux d'intérêt à long terme élevés et instables sont autant de facteurs qui ont amené les entreprises à se financer sur le marché monétaire ou à recourir à l'émission de titres convertibles dans une plus grande proportion qu'au cours des dernières années.

Devant l'incertitude du marché financier, les émetteurs ont, de façon inhabituelle, choisi tantôt des titres à moyen terme, tantôt des valeurs avec privilège

d'échange ou d'encaissement avant terme. Ces modalités visaient à réduire aussi bien le coût des emprunts que le risque des investisseurs.

Enfin, le recours important des entreprises au crédit à court terme et le va-et-vient fréquent entre l'utilisation des marges de crédit et l'émission d'acceptations bancaires ont contribué à l'essor du marché des valeurs à court terme.

### Stratégie de placement

La stratégie mise de l'avant en 1980 a été dictée à la fois par le comportement erratique du marché obligataire et le sommet sans précédent des taux d'intérêt. Ainsi, la Caisse de dépôt a cherché à profiter pleinement des taux élevés en maintenant de faibles liquidités, particulièrement au moment où ils atteignaient des niveaux records. De plus, en raison de la volatilité et de la vulnérabilité du marché, elle a pratiqué la prudence par la réduction du terme moyen de ses portefeuilles de placements obligataires et par l'acquisition de titres comportant un privilège d'échange ou d'encaissement avant terme. En outre, elle a surtout accumulé des valeurs de première qualité, facilement négociables. À la fin de l'exercice, le rendement global à l'échéance en moyenne pondérée des portefeuilles obligataires du fonds général, des fonds spécialisés «O» et «G» et du fonds particulier était de 10,75% et l'échéance, de 15 ans, 9 mois.

## Opérations sur le marché obligataire

Au chapitre des titres émis par les gouvernements et organismes du secteur public québécois, la Caisse de dépôt a affecté 1,486 milliard de dollars à l'achat d'obligations sur le marché primaire, comparativement à 1,18 milliard en 1979. Quant aux obligations du gouvernement du Canada, l'encours a augmenté de 211,1 millions en 1980.

Les achats effectués par la Caisse de dépôt en titres à long terme émis par le gouvernement du Québec et Hydro-Québec totalisent 1,375 milliard de dollars, soit 975 millions et 400 millions, respectivement. Toutefois, l'échéance moyenne de ces placements a été considérablement abaissée, passant de 23 ans, 6 mois en 1979 à 13 ans, 1 mois en 1980. La participation de la Caisse de dépôt aux financements à long terme de ces émetteurs sur le marché canadien a été de 64% au regard de 55% en 1979. Pour ce qui est de la proportion des placements privés dans l'ensemble de ces achats, elle a été de 76% en 1980, comparativement à 83% en 1979 et à 80% en moyenne pour la période de 1977 à 1979.

Depuis le 26 mai 1980, conformément à une décision du conseil d'administration, les placements privés auprès du gouvernement du Québec et Hydro-Québec ont été conclus au taux de la province canadienne jouissant de la meilleure cote financière. Le rendement moyen à l'échéance sur l'ensemble des placements tant publics que privés durant l'exercice a été de 13,05% au regard de 10,90% en 1979.

Quant aux investissements en nouvelles obligations municipales, scolaires ou garanties par octroi, ils ont augmenté sensiblement en 1980. En effet, par des achats de l'ordre de 111 millions de dollars sur le marché primaire, la Caisse de dépôt s'est approprié environ 13% du total de ces émissions par rapport à 9% en 1979. Son activité dans ce secteur du marché vise deux objectifs: favoriser ce type de placement à rendement intéressant et soutenir un marché présentement soumis à certaines transformations structurelles.

## Opérations sur le marché monétaire

Compte tenu de l'amplitude des variations des taux d'intérêt, le marché monétaire a connu une importante activité en 1980 et

## 5 Sommaire des achats de nouvelles obligations municipales, scolaires ou garanties par octroi du secteur public québécois émises sur le marché canadien

(valeur nominale—en milliers de dollars)

Catégories	1980	1979	1978	1977	1976
Municipalités et communautés urbaines et régionales	64 628	54 754	24 077	61 994	50 710
Commissions scolaires	15 803	9 274	12 295	24 955	27 560
	80 431	64 028	36 372	86 949	78 270
Cegeps	2 381	700	—	7 559	24 355
Hôpitaux	7 580	744	17 400	6 527	11 085
Universités	6 540	2 263	1 325	14 550	18 300
Centres de services sociaux	13 905	—	—	—	—
	30 406	3 707	18 725	28 636	53 740
<b>Total</b>	<b>110 837</b>	<b>67 735</b>	<b>55 097</b>	<b>115 585</b>	<b>132 010</b>

la Caisse de dépôt a notamment contribué à y établir les mécanismes du marché des bons du Trésor du Québec. Pour elle, ces opérations servent à la fois à des fins d'investissement, de liquidité et de mouvement de trésorerie. Ainsi, le volume des transactions dans ce secteur en 1980 s'est élevé à 16,4 milliards de dollars. L'encours mensuel des valeurs à court terme a été de 575,3 millions en moyenne durant l'exercice par rapport à 932,3 millions en 1979.

## PLACEMENTS ET INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

Malgré une progression moins spectaculaire en 1980, la valeur inscrite des placements dans le secteur privé atteignait 3,44 milliards de dollars au 31 décembre, en hausse de 510 millions sur 1979. Ces placements s'établissaient comme suit: actions et valeurs convertibles, 1 496,4 millions; obligations d'entreprises publiques et privées, 964,3 millions; financements hypothécaires, 951 millions; et investissements immobiliers, 31 millions.

Tel que précédemment mentionné, la majoration la plus impressionnante a été enregistrée à la rubrique actions et valeurs convertibles, soit 390,7 millions de dollars. Quant aux obligations, la faible augmentation de 18,4 millions en 1980, au regard de 268,2 millions en 1979, est attribuable à divers facteurs. D'une part, la diminution de près de 22 millions dans l'encours de titres de créance d'entreprises publiques s'explique par le montant appréciable de valeurs échues en 1980 dans les divers portefeuilles de la Caisse de dépôt et par la rareté de nouvelles émissions de qualité supérieure.

## 6 Sommaire des placements, investissements et financements de la Caisse de dépôt dans le secteur privé

(valeur inscrite—en millions de dollars)



## 7 Sommaire des placements en actions et obligations d'entreprises au 31 décembre 1980

(valeur inscrite—en millions de dollars)

Statut des entreprises	Nombre d'entreprises	Actions et valeurs convertibles	Obligations	Total	
				Montant	Pourcentage
Entreprises et leurs filiales dont les actions sont inscrites en bourse	184	1 457,3	732,9	2 190,2	89,0
Entreprises privées	78	27,2	142,9	170,1	6,9
Entreprises des secteurs public et coopératif	21	11,9	88,5	100,4	4,1
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>1 496,4</b>	<b>964,3</b>	<b>2 460,7</b>	<b>100,0</b>

D'autre part, le volume des déboursés du département des placements d'entreprises a légèrement fléchi durant l'exercice. Enfin, pour ce qui est des placements hypothécaires et des investissements immobiliers, l'accroissement de 100,8 millions au cours de l'exercice est jugé normal compte tenu de la conjoncture générale dans le secteur de la construction au Québec.

### INVESTISSEMENTS EN ACTIONS

En fin d'exercice, le département des investissements en actions administrait un total de près de 1,5 milliard de dollars—valeur boursière, 2,2 milliards—de titres de propriété et de valeurs convertibles d'entreprises canadiennes, dont 879,4 millions au fonds général, 615,1 millions au fonds spécialisé d'actions (fonds «A») et 1,9 million aux portefeuilles à gestion distincte. Selon le **tableau 7**, ce total correspond à 60,8% du montant de 2,46 milliards investi au 31 décembre par la Caisse de dépôt sous forme d'actions ou d'obligations de 283 entreprises, dont 184 étaient inscrites en bourse.

### Scène financière nord-américaine en 1980

En 1980, la scène financière nord-américaine a été marquée par des mouvements brusques dans les taux d'intérêt en réponse

aux interventions énergiques des autorités monétaires américaines qui visaient à freiner l'inflation et la croissance du crédit. Ce va-et-vient a eu pour conséquence d'accroître la volatilité des marchés.

À la mi-mars, le Federal Reserve, fort de l'appui de l'administration Carter, imposait un train de mesures visant à restreindre le crédit et à en augmenter le coût. Ces mesures précipitèrent au deuxième trimestre le déclin de l'activité économique, déjà engagée, en début d'année, dans un repli cyclique.

### Marchés boursiers

Tant au Canada qu'aux États-Unis, la réaction des marchés financiers fut très vive. Ainsi, du 28 février au 27 mars 1980, le TSE 300—constitué de 300 valeurs, cet indice est le plus représentatif du marché boursier canadien—enregistrait une baisse de 22%, après avoir affiché une hausse de 21% depuis le début de l'année. Les valeurs plus spéculatives et volatiles comme les aurifères et les pétrolières, qui avaient antérieurement connu une ascension rapide, subirent des revers de l'ordre de 30%.

La chute de l'activité économique au deuxième trimestre, consécutive aux mesures de contrôle du Federal Reserve, ralentit considérablement la demande de crédit et entraîna un fléchissement important des taux d'intérêt.

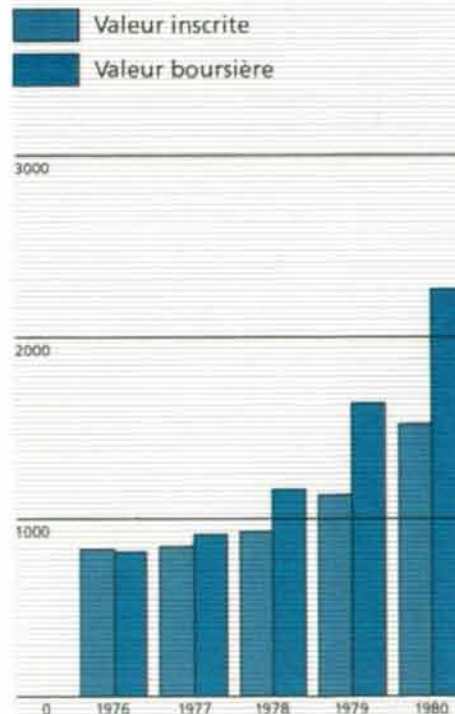
Cette réduction substantielle et rapide du loyer de l'argent contribua à la canalisation des encaisses du marché monétaire vers le marché boursier, qui offrait alors de meilleures perspectives de rendement par suite du profond repli survenu en mars. Le marché boursier connut donc un regain de vie et l'ascension des cours se poursuivit presque sans interruption jusqu'à la fin de septembre, en dépit d'une remontée des taux d'intérêt au cours de l'été. Ainsi, le TSE 300 s'accrut de 38% par rapport au 27 mars, les aurifères et les minières s'appréciant de 144% et de 45%, respectivement.

### Incidence du budget fédéral

À partir du début d'octobre 1980, le marché boursier canadien demeura hésitant. La perspective d'un budget fédéral peu favorable aux sociétés pétrolières et susceptible de contenir des hausses d'impôt, ou tout au moins l'abolition de l'indexation des exemptions de base sur l'impôt des particuliers, refroidit l'enthousiasme des investisseurs. Parallèlement, l'impasse était totale dans les négociations constitutionnelles fédérales-provinciales de même qu'entre les gouvernements d'Ottawa et d'Edmonton quant au prix du pétrole et au partage des revenus en découlant.

## 8 Investissements en actions et valeurs convertibles du fonds général et du fonds spécialisé d'actions

(en millions de dollars)



## 9 Placements en actions et obligations d'entreprises par secteurs d'activité au 31 décembre 1980

(valeur inscrite—en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Actions et valeurs convertibles		Obligations		Total		Variation nette en 1980
	Valeur	Variation nette en 1980	Valeur	Variation nette en 1980	Nombre d'entreprises	Valeur	
Mines et métaux	218,5	53,7	48,0	(0,9)	11	266,5	52,8
Aurifères	—	(2,5)	—	—	—	—	(2,5)
Pétrole et gaz naturel	149,6	46,0	42,5	(6,7)	13	192,1	39,3
Papiers et produits forestiers	141,1	22,1	35,2	8,6	17	176,3	30,7
Produits de consommation	181,7	81,4	105,1	34,2	45	286,8	115,6
Production industrielle	135,2	18,5	118,6	(3,5)	54	253,8	15,0
Immeuble et construction	3,8	(1,2)	72,2	6,4	22	76,0	5,2
Transports	95,7	51,9	10,8	(2,1)	9	106,5	49,8
Pipe-lines	24,9	10,0	6,6	(7,1)	5	31,5	2,9
Services publics	143,6	(0,1)	190,2	14,6	14	333,8	14,5
Communications	38,8	12,1	10,9	7,0	9	49,7	19,1
Distribution et services	64,9	24,0	46,6	7,1	37	111,5	31,1
Services financiers	275,6	78,4	274,9	(39,2)	40	550,5	39,2
Sociétés de gestion	23,0	(3,6)	2,7	—	7	25,7	(3,6)
<b>Total</b>	<b>1 496,4</b>	<b>390,7</b>	<b>964,3</b>	<b>18,4</b>	<b>283</b>	<b>2 460,7</b>	<b>409,1</b>

Le 28 octobre, le ministre fédéral des Finances présentait le premier budget du nouveau gouvernement qui, en fait, constituait aussi l'énoncé d'une nouvelle politique énergétique. Comme prévu, des mesures fiscales visaient les pétrolières et un nouveau mode de partage réduisait, au bénéfice du gouvernement central, leur part des revenus ainsi que celle des provinces productrices. Du même coup, les fonds autogénérés et les bénéfices de ces sociétés, notamment les «intégrées» sous contrôle étranger et les entreprises productrices opérant principalement en territoires définis comme «provinciaux», subiraient, selon certaines estimations, des réductions additionnelles de 20% à 30% au cours de la prochaine année. La réaction des investisseurs fut aussi violente que rapide: en moins de deux semaines, la valeur boursière de nombreuses pétrolières s'affaissait de 25% à 30%, et davantage en certains cas.

Entre temps, l'expansion rapide des agrégats monétaires et des prêts bancaires aux États-Unis, par suite de l'assouplissement de la politique monétaire à la fin du printemps et de la recrudescence de l'activité économique au troisième trimestre, provoquait une autre flambée des taux d'intérêt et entraînait une

nouvelle intervention restrictive du Federal Reserve. Ce renchérissement accéléré du crédit devait se répercuter au Canada et forcer les participants au marché boursier à battre en retraite vers la fin de l'année. Après avoir atteint 2402 à la fin de novembre, un sommet de tous les temps, le TSE 300 clôturait l'année à 2269, en hausse toutefois de 25% par rapport à la fin de 1979.

### Rendement des portefeuilles d'actions

Compte tenu de l'évolution des marchés boursiers en 1980, la Caisse de dépôt aura néanmoins réussi à obtenir un rendement intéressant sur ses portefeuilles d'actions. Celui du fonds général a enregistré un taux de rendement interne de 25,7%, attribuable dans les proportions de 20,6% à l'appréciation de capital et de 5,1% aux revenus. Quant au fonds spécialisé d'actions (fonds «A»), le taux de rendement sur la valeur ajustée de l'unité s'est établi à 23,6%.

Le graphique 8 relève la plus-value des investissements en actions et valeurs convertibles du fonds général et du fonds «A» depuis 1977; au 31 décembre 1980, elle atteignait 755,1 millions de dollars.

Quant au tableau 9, il permet d'analyser les variations enregistrées en 1980 aux divers secteurs d'activité, tant pour les actions que pour les obligations. Globalement, l'accroissement net a été de 409,1 millions de dollars, comparativement à 453,8 millions en 1979. Au total, le nombre des entreprises ne s'est toutefois accru que de quatre.

Il se dégage notamment du tableau 10 que les investissements individuels supérieurs à 10 millions de dollars totalisaient 1,98 milliard et se répartissaient entre 55 entreprises, soit une moyenne de 36 millions au regard de 30,8 millions en 1979. La moyenne des placements de la Caisse de dépôt dans les grandes entreprises canadiennes a donc tendance à s'élever. Ainsi, alors qu'elle détenait en 1979 des placements supérieurs à 40 millions dans 11 entreprises, ce nombre a été porté à 16 en 1980. Dans quelques sociétés importantes, elle détient plus de 10% des actions ordinaires.

Toutefois, il n'en demeure pas moins que ces placements, en apparence extraordinaires par leur importance en termes absolus, ne font que s'inscrire dans la stratégie de placement en actions de la Caisse de dépôt qui vise à la fois la protection du capital et le rendement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés financièrement solides et en pleine croissance.

## 10 Placements en actions et obligations d'entreprises selon leur importance au 31 décembre 1980

(valeur inscrite — en millions de dollars)

Catégories	Nombre d'entreprises	Total	
		Montant	Pourcentage
Jusqu'à 10 millions	228	477,6	19,4
10 à 20 millions	25	320,2	13,0
20 à 30 millions	5	119,7	4,8
30 à 40 millions	9	314,3	12,8
40 à 50 millions	4	173,8	7,1
50 à 100 millions	10	676,4	27,5
100 millions et plus	2	378,7	15,4
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>2 460,7</b>	<b>100,0</b>

### FINANCEMENTS D'ENTREPRISES

En 1980, en dépit d'un contexte économique général beaucoup moins propice aux investissements, le département des financements d'entreprises a étudié 96 demandes, présenté 41 offres de financement et conclu 35 transactions pour un montant global de 61,4 millions de dollars, au regard de 67,8 millions en 1979. La plupart de ces offres avaient trait à des projets d'expansion, d'acquisition ou de restructuration financière d'entreprises dispersées à travers le Québec, dont un nombre intéressant étaient de nouveaux clients.

Bien qu'en grande partie les financements aient été consentis sous forme de prêts à terme ou d'achats d'obligations, un nombre plus important que par le passé ont été réalisés par voie de souscription d'actions ou de débentures convertibles. Par ailleurs, environ la moitié des financements par le biais d'emprunts ont été contractés à taux fixe et les autres, à taux variable. Cette dernière formule, instaurée à la Caisse de dépôt en 1979, s'est révélée très populaire auprès des entreprises, face aux importantes fluctuations des taux d'intérêt.

Les déboursés effectués au cours de l'exercice se sont élevés à 60,3 millions de dollars, laissant le solde des engagements en cours au 31 décembre à 26,5 millions, au regard de 29,5 millions à la fin de 1979.

Les transactions réalisées par le département sont comptabilisées, selon leur nature, aux portefeuilles du fonds général. Leur encours au 31 décembre 1980 représentait une somme globale de 198,3 millions de dollars et le rendement en moyenne pondérée en était de 13,45%, comparativement à 148,6 millions et 11,98%, respectivement, en 1979. De plus, les engagements cumulés totaux depuis 1967 atteignaient 267,5 millions en fin d'exercice.

### FINANCEMENTS HYPOTHÉCAIRES ET INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Les déboursés au chapitre des financements hypothécaires et investissements immobiliers durant l'exercice ont été de 130 millions de dollars; en 1979, ils avaient atteint la somme record de 252 millions par suite d'achats massifs de blocs de créances hypothécaires sur le marché secondaire. Ces déboursés ont été partagés entre le fonds général, pour une somme de 36 millions, et le fonds spécialisé d'hypothèques, pour 94 millions.

Leur répartition par secteur s'établit comme suit: propriétés résidentielles, 62%; immeubles commerciaux, 30%; et bâtiments industriels, 8%. Compte tenu des chiffres qui précèdent, de l'amortissement des immeubles et des remboursements, les placements s'établissaient à 982 millions de dollars en fin d'exercice, soit 951 millions en financements hypothécaires et 31 millions en investissements immobiliers, comme l'indique le **tableau 12**. Le rendement en moyenne pondérée en 1980 a été de 10,33% pour ces placements au fonds général et de 10,79% pour ceux du fonds spécialisé d'hypothèques (fonds «H»).

### Situation de l'industrie de la construction

Le marché hypothécaire a été marqué par le déclin de l'activité générale dans l'industrie de la construction. Les statistiques qui suivent sont éloquentes à cet égard: les mises en chantier d'habitations au Québec sont en effet passées de 68 748 en 1976 à 43 671 en 1978, puis à 29 186 en 1980; dans les autres secteurs du bâtiment, la même tendance s'est manifestée.

L'instabilité des taux d'intérêt et l'escalade désordonnée qui les a portés d'un peu plus de 10% en 1978 à plus de 15% en fin d'année ont créé une sorte de psychose aussi bien chez les prêteurs que chez les emprunteurs; les premiers hésitaient à consentir des taux trop bas alors que les derniers redoutaient de s'engager à des taux trop élevés.

Traditionnellement, le prêt hypothécaire se négociait à taux fixe et à long terme. Depuis quelques années, les termes sont passés de 30 ou 25 ans à 5 ans, voire à 3 ans et même à 1 an dans le cas de prêts sur habitations unifamiliales. En outre, les prêteurs ont imaginé toutes sortes de formules de participation aux revenus ou aux bénéfices dans un effort de rattrapage du rendement par rapport à l'inflation. Ils cherchent également à protéger leur capital contre l'érosion en exigeant une participation à la plus-value des immeubles qu'ils financent.

Une fois engagées dans cette voie de compromis, plusieurs institutions se lancent également dans l'acquisition d'immeubles et dans le développement immobilier, toujours dans le but de se prémunir contre l'inflation. La Caisse de dépôt a fait quelques pas dans cette direction en 1980, avec toutefois la circonspection qu'exige une telle nouvelle orientation. Pour débiter, elle a décidé de participer à l'aménagement d'un immeuble en copropriété sur ses terrains à proximité du complexe Les Jardins de Mérida à Québec et d'acquérir un immeuble à bureaux à Sainte-Foy. Elle compte bien continuer dans ce domaine en saisissant les autres occasions favorables qui se présenteront.

Bref, l'année 1980 en aura été une à la fois d'hésitation, à cause de l'incertitude des marchés, et d'adaptation à des formules nouvelles; en somme une période d'attente. Il en est résulté que certains projets ont été lents à démarrer et au 31 décembre, les engagements de la Caisse de dépôt devant se traduire par des déboursés en 1981 étaient de l'ordre de 160 millions de dollars, soit le montant le plus élevé qu'elle ait jamais eu en fin d'exercice. Par secteur, ces engagements se répartissaient ainsi: propriétés résidentielles, 53%; immeubles commerciaux, 39%; et bâtiments industriels, 8%.

Il est certain que les changements dans les habitudes de vie de la population ne manqueront pas d'influer sur la répartition des portefeuilles de financements hypothécaires et d'investissements immobiliers de la Caisse de dépôt, comme d'ailleurs dans les autres secteurs de l'activité économique. Entre autres, la copropriété qui a connu une grande popularité en Ontario est maintenant de plus en plus en vogue au Québec tandis que l'accroissement du nombre d'employés dans le secteur des services crée une demande additionnelle d'espace de bureaux et que la société de loisirs entraîne la multiplication des ensembles sportifs et des centres de villégiature.

S'il est vrai que l'immobilier réagit au changement avec moins de précipitation que d'autres secteurs en raison des délais qu'exigent la conception des projets et l'exécution des travaux, l'évolution est quand même incontestable et, d'une année à l'autre, elle se reflète dans l'activité de la Caisse de dépôt, comme le démontre le **graphique 11**.

## FONDS EN GESTION

Afin de faciliter la compréhension des états financiers dûment vérifiés apparaissant à la section 6 du présent rapport de gestion, la Caisse de dépôt soumet un résumé des résultats d'exploitation de chacun de ses fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1980.

### FONDS GÉNÉRAL

L'actif du fonds général s'établissait à 8,30 milliards de dollars au 31 décembre, soit une augmentation de 1,17 milliard au cours de l'exercice. Les placements représentaient 8,13 milliards, alors que les revenus courus et les autres éléments d'actif formaient le solde de cet avoir.

Le **tableau 17** fournit la ventilation du portefeuille et indique les variations survenues au cours de l'exercice. Il montre également que le rendement en moyenne pondérée des placements atteignait 10,42% et que leur valeur de réalisation s'établissait à 7,42 milliards en fin d'exercice, soit une moins-value de 705,6 millions.

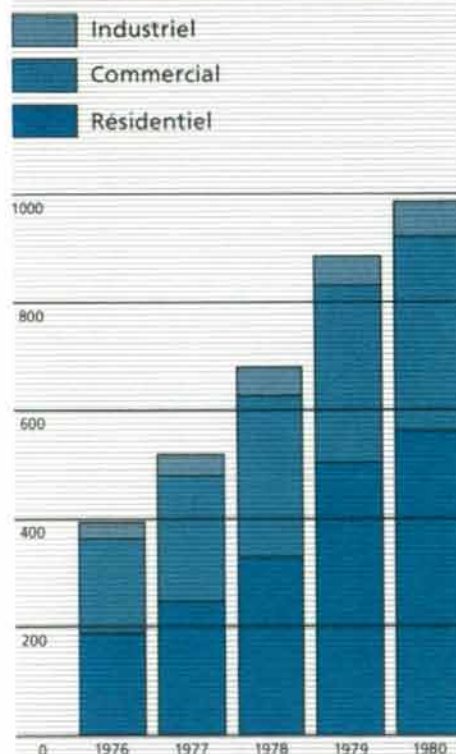
En 1980, les contributions nettes des déposants au fonds général se sont élevées à 438,1 millions de dollars, comparativement à 437,4 millions l'année précédente. Le revenu net de l'exercice a atteint 724,9 millions et, comme l'indique le **tableau 21**, le rendement sur les dépôts à participation s'est haussé à 10,20% contre 9,59% en 1979. En fin d'exercice, la valeur de réalisation de l'unité du fonds se situait à 784\$ par rapport à 812\$ au terme de l'exercice antérieur.

### FONDS SPÉCIALISÉS

Au 31 décembre 1980, l'actif combiné des quatre fonds spécialisés totalisait 2,44 milliards de dollars, soit une augmentation de 534,2 millions, ou de 28%, par rapport à l'exercice précédent. L'actif de ces fonds, représentant 20,8% de tous les biens sous gestion de la Caisse de dépôt, se répartissait ainsi: fonds «O», 1 070,2 millions; fonds «G», 112 millions; fonds «A», 719,1 millions; et fonds «H», 542,5 millions. Le **tableau 19** présente le relevé des placements de ces fonds par catégorie de titres, les variations survenues au cours de l'exercice ainsi que le rendement en moyenne pondérée.

## 11 Financements hypothécaires et investissements immobiliers

(valeur inscrite — en millions de dollars)





Les fonds spécialisés comptent cinq participants dont les remises nettes se sont élevées à 292,2 millions de dollars en 1980 au regard de 275 millions l'année précédente. Le total des placements de ces fonds a augmenté de 528,7 millions pour se situer à 2,40 milliards en fin d'exercice. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées aux fonds «O» et «A», soit 275,2 millions et 182,6 millions, respectivement. Quant au fonds «H», ses placements se sont accrus de 69,9 millions. Les revenus globaux de l'exercice, après virements nets de 9,2 millions aux divers postes de réserve générale, ont atteint 215,3 millions par rapport à 180,3 millions en 1979.

### Modifications aux règlements et politiques

Certains changements ont été apportés aux opérations des fonds spécialisés en 1980. Le 1<sup>er</sup> janvier, l'article 45 des règlements de la Caisse de dépôt était mis en vigueur. Celui-ci, qui découle de l'article 23 c) de sa loi, se lit comme suit: «À la clôture d'exercice d'un fonds, le revenu net de l'exercice en est établi et, après virement du montant des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs au compte de réserve générale du fonds, le solde du revenu net est réparti entre les déposants du fonds au prorata du nombre d'unités de participation détenues par chacun d'eux.

«Le revenu net d'exercice d'un fonds correspond au revenu brut de l'exercice de ce fonds moins les frais d'exploitation et d'administration payés et courus répartis entre les fonds...»

Compte tenu des pratiques en cours depuis la création des fonds, la mise en vigueur des nouveaux règlements a nécessité les changements suivants:

- le revenu net de chacun des fonds est maintenant réparti et versé aux déposants alors qu'antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1980, il y était accumulé;
- la création au bilan de chaque fonds d'un poste appelé réserve générale et dans lequel sont cumulés les profits et pertes sur ventes de valeurs;

- la répartition des frais d'administration de la Caisse de dépôt entre les divers fonds selon la nature et le montant des placements. Auparavant, les déposants étaient débités d'honoraires de gestion sur la base de tarifs convenus;

- les revenus accumulés au 31 décembre 1979 demeurent dans chacun des fonds spécialisés jusqu'à ce que de nouveaux règlements en déterminent la répartition.

La Caisse de dépôt a de plus consenti à intensifier son rôle de conseiller en placement auprès des déposants à ses fonds spécialisés. Dans ce but, elle a mis sur pied un comité de gestion qui rencontre régulièrement les administrateurs des divers régimes afin de les renseigner sur les politiques poursuivies et de leur proposer des programmes d'investissement adaptés à leurs besoins.

### Fonds «O»

L'actif du fonds spécialisé d'obligations a enregistré une augmentation de 284,4 millions de dollars pour s'établir à 1,07 milliard à la fin de 1980. Il se composait de placements en obligations totalisant 1,03 milliard, de dépôts au fonds général et d'intérêts courus s'élevant à 41,9 millions. La valeur de réalisation des placements s'établissait à 925,7 millions, soit une moins-value de 117,4 millions.

Le revenu net de l'exercice a atteint 102 millions de dollars après virement d'un montant de 12,5 millions du compte de réserve générale, qui affichait un solde débiteur de 12,4 millions au 31 décembre. Quant aux revenus accumulés au 31 décembre 1979, ils s'élevaient à 183,2 millions.

En fin d'exercice, la valeur de réalisation de l'unité du fonds «O» s'établissait à 1 923,69\$. Par ailleurs, comme l'indique le **tableau 23**, le rendement sur les dépôts à participation du fonds a été de 10,97% en 1980.

### Fonds «G»

L'actif du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales s'élevait à 112 millions de dollars au 31 décembre. Il se composait de 106,3 millions d'obligations du secteur public québécois et de dépôts et revenus courus au montant de 5,7 millions. Le revenu net de l'exercice, au montant de 11 millions, a été attribué à l'unique participant; les revenus accumulés au 31 décembre 1979 s'établissaient à 25,3 millions.

La valeur de réalisation des placements du fonds était de 88,2 millions de dollars, soit une moins-value de 20,8 millions par rapport à la valeur inscrite. Le **tableau 24** montre qu'en 1980, les dépôts à participation ont rapporté en moyenne 9,89%. Quant à la valeur unitaire de réalisation, elle se situait à 1 065,40\$ en fin d'exercice.

### Fonds «A»

Au 31 décembre 1980, l'actif du fonds spécialisé d'actions atteignait 719,1 millions de dollars, soit une hausse de 184,4 millions au cours de l'exercice. Cette augmentation provient en grande partie de l'émission d'unités de dépôts à participation pour un montant de 153,1 millions. Après virement au compte de réserve générale de 22,1 millions de profits nets sur ventes de titres, les revenus de l'exercice totalisaient 49,5 millions.

La valeur globale de réalisation des placements s'établissait à 970,2 millions de dollars en fin d'exercice, soit une plus-value de 258,6 millions, alors que la valeur unitaire de réalisation du fonds «A» se situait à 2 923,70\$. Pour ce qui est des dépôts à participation, ils affichaient un rendement de 8,22%, tel que le démontre le **tableau 25**.

### Fonds «H»

L'actif du fonds spécialisé d'hypothèques s'élevait à 542,5 millions de dollars au 31 décembre 1980, soit une majoration de 64,4 millions sur l'année précédente. Il comprenait entre autres des créances hypothécaires au montant de 525,6 millions, des dépôts à vue totalisant 9,3 millions ainsi que des revenus courus de 7,6 millions. La valeur de réalisation globale des placements était de 479 millions, soit une moins-value de 55,9 millions.

Les financements hypothécaires se sont accrus de 61,8 millions de dollars au cours de l'exercice. Au 31 décembre, les créances du secteur résidentiel représentaient 80,9% du portefeuille par rapport à 81,6% l'année précédente. En raison de la hausse des taux hypothécaires, la valeur unitaire de réalisation se situait à 1 951,74\$. Le revenu net de l'exercice, au montant de 52,8 millions, correspond à un rendement de 10,45% sur les dépôts à participation du fonds, tel que précisé au **tableau 26**.

## FONDS PARTICULIER

L'actif du fonds particulier, dont l'unique déposant est la Commission de la santé et de la sécurité du travail, a enregistré une hausse de 212,1 millions de dollars en 1980 pour se situer à 962,7 millions. Il se composait de 936,6 millions en obligations, 2,2 millions en dépôts à vue et 23,9 millions de revenus courus.

### Règlementation et politiques

Les règlements régissant les opérations du fonds particulier ont été approuvés par le gouvernement en 1979 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980. Ils stipulent que le revenu net du fonds doit être versé au déposant. Cependant, les revenus réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1980 demeurent au compte «revenu à verser au déposant» jusqu'à ce que de nouveaux règlements en précisent l'affectation. Alors qu'auparavant, la Caisse de dépôt imputait des honoraires de gestion au fonds particulier, elle répartit maintenant ses frais d'administration selon les facteurs de pondération prévus à ses règlements.

À la fin de 1980, la Commission et la Caisse de dépôt sont convenues de procéder à une diversification du portefeuille du fonds particulier, jusqu'alors composé uniquement d'obligations. Le programme d'investissement prévoit la canalisation de fonds importants vers les marchés boursier et hypothécaire au cours des deux prochaines années.

### Résultats de l'exercice

En 1980, la Commission a transmis à la Caisse de dépôt pour investissement au fonds particulier des sommes nettes de 190 millions de dollars, comparativement à 185 millions en 1979. Le revenu net du fonds s'est élevé à 88,5 millions, y compris un montant de 3,5 millions provenant du compte de réserve générale.

Le **tableau 20** donne la ventilation du portefeuille ainsi que les variations survenues au cours de l'exercice. Au 31 décembre, la valeur de réalisation des placements s'établissait à 797,4 millions de dollars, soit une moins-value de 141,4 millions. Le rendement à l'échéance du portefeuille, exprimé en moyenne pondérée, atteignait alors 11,08%, à comparer à 10,56% en 1979. Par ailleurs, tel qu'indiqué au **tableau 22**, le rendement des dépôts à participation du fonds ressort à 10,59%.

## DÉPOSANTS

Le **tableau 27** illustre l'évolution des contributions nettes des déposants au cours des cinq dernières années: elles sont passées de 592,8 millions de dollars en 1976 à 888,1 millions en 1980, soit une augmentation de 49,8%. Au cours du dernier exercice, le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) a été le déposant dont les contributions nettes ont été les plus importantes, soit 258,6 millions.

Le **tableau 28** présente la situation financière des déposants, établie à la valeur de réalisation de leurs placements et dépôts au 31 décembre 1980. Il s'en dégage que leur avoir global atteignait alors 10,91 milliards de dollars au regard de 9,19 milliards à la fin de l'exercice précédent.

La ventilation démontre que tout comme en 1979, les cinq principaux déposants détenaient au-delà de 99% de cet avoir. Encore et de loin le plus important déposant de la Caisse de dépôt à la fin de l'exercice, la Régie des rentes a cependant vu la part relative de son avoir décroître de nouveau pour se situer à 58,7% au regard de 62,4% à la fin de l'exercice précédent.

Par ailleurs, des quatre autres déposants, c'est la portion globale des régimes administrés par la Commission administrative du régime de retraite qui a le plus progressé, atteignant 15,3% comparativement à 13,3% en 1979. Enfin, suivent dans l'ordre d'importance: la Commission de la santé et de la sécurité du travail (9,6%), l'Office de la construction du Québec (8,2%) et la Régie de l'assurance automobile du Québec (7,6%). Dans l'ensemble, les dépôts à participation continuent d'être la principale composante de l'avoir global des déposants, soit 94,5%.

On trouvera aux **tableaux 29 à 34** inclusivement la situation financière détaillée des principaux déposants pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 1980.

## HOMMAGE AU PERSONNEL

La Caisse de dépôt n'est pas à l'abri des difficultés ni des aléas qui sont souvent le lot des institutions financières en général de nos jours. Elle se félicite d'autant plus de pouvoir compter sur un personnel aussi dévoué que compétent, auquel elle rend un témoignage d'appréciation fort justifié.



Jean Campeau

Montréal, le 16 février 1981

**ÉTATS  
FINANCIERS**

Page

---

26	FONDS GÉNÉRAL
30	FONDS PARTICULIER
32	FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS (FONDS «O»)
34	FONDS SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES (FONDS «G»)
36	FONDS SPÉCIALISÉ D'ACTIONS (FONDS «A»)
38	FONDS SPÉCIALISÉ D'HYPOTHÈQUES (FONDS «H»)

**Bilan**au 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Actif</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Encaisse	451 \$	1 084 \$
Revenus de placements courus et à recevoir	168 098	127 511
Avances aux détenteurs de dépôts à participation	—	8 259
Divers éléments d'actif	463	1 805
	<b>169 012</b>	<b>138 659</b>
Placements (note 3)		
Portefeuilles:		
—Obligations	6 485 205	5 317 376
—Actions et valeurs convertibles	879 393	720 246
—Financements hypothécaires et immobiliers	417 126	391 631
—Investissements immobiliers	30 974	25 039
—Valeurs à court terme	314 738	535 476
	<b>8 127 436</b>	<b>6 989 768</b>
	<b>8 296 448 \$</b>	<b>7 128 427 \$</b>
<b>Passif</b>		
Dépôts (note 4)		
à vue	210 483 \$	279 339 \$
à terme	122 555	52 141
Revenu et intérêts à verser aux déposants	205 871	165 959
Transactions en voie de règlement	5 449	4 497
Autres éléments de passif	5 171	4 786
	<b>549 529</b>	<b>506 722</b>
<b>Avoir des détenteurs de dépôts à participation</b>		
Dépôts à participation (note 6)	7 545 443	6 451 482
Réserve générale (note 7)	201 476	170 223
	<b>7 746 919</b>	<b>6 621 705</b>
	<b>8 296 448 \$</b>	<b>7 128 427 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean Campeau

Claude Legault

**Rapport  
du vérificateur**

J'ai vérifié le bilan du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1980 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du revenu et intérêts à verser aux déposants de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.  
Vérificateur général  
Québec, le 9 mars 1981

**Revenus  
et dépenses**  
de l'exercice terminé  
le 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

Revenus	1980	1979
Revenus de placements		(note 9)
Intérêts sur obligations	593 449 \$	449 749 \$
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	61 554	46 371
Intérêts sur financements hypothécaires et immobiliers	41 451	32 566
Investissements immobiliers	2 764	2 912
Intérêts sur valeurs à court terme—net	77 828	92 776
	777 046	624 374
Profits et pertes sur ventes de valeurs	31 133	50 690
Autres revenus	12	180
Total des revenus	808 191	675 244
<b>Dépenses</b>		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	4 551	3 520
Frais de déplacement	178	155
Honoraires professionnels	399	750
Frais de gestion de créances hypothécaires	1 323	1 039
Frais de manutention et de garde de valeurs	303	218
Assurances fidéjussion et autres	183	199
Locaux	579	490
Matériel et équipement	358	432
Papeterie et fournitures de bureau	111	107
Documentation et information	139	120
Communications	142	99
	8 266	7 129
Frais d'administration répartis aux autres fonds et portefeuilles (note 8)	3 174	3 320
Frais d'administration applicables au fonds général	5 092	3 809
Solde des revenus	803 099	671 435
Intérêts sur dépôts à vue et à terme—net	47 024	40 525
Revenu net de l'exercice	756 075	630 910
Virement des profits et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 7)	31 133	50 690
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	724 942 \$	580 220 \$

**Revenu  
et intérêts  
à verser  
aux déposants**  
de l'exercice terminé  
le 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

	Détenteurs de dépôts		Total
	à vue et à terme	à parti- cipation	
Solde à verser au début	5 176 \$	160 783 \$	165 959 \$
Intérêts sur dépôts à vue et à terme et revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	47 024	724 942	771 966
	52 200	885 725	937 925
Versements	47 121	684 933	732 054
Solde à verser à la fin	5 079 \$	200 792 \$	205 871 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes  
complémentaires

## 1. Énoncé des principales conventions comptables

## a) Placements

Les placements en actions, les terrains ainsi que les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant; les obligations, les valeurs convertibles et les bâisses sont comptabilisées à leur prix coûtant amorti. Les financements hypothécaires et immobiliers négociés directement par la Caisse de dépôt avec les emprunteurs sont comptabilisés au prix coûtant; les créances hypothécaires négociées en bloc avec des tiers sont comptabilisées à leur prix coûtant amorti.

## b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

## c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin d'un trimestre est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.

## d) Réserve générale

La réserve générale se compose des gains nets réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

## e) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.

## f) Intérêts sur valeurs à court terme—net

Les intérêts payés sur les emprunts bancaires sont déduits des intérêts gagnés sur valeurs à court terme.

## g) Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

## h) Intérêts gagnés sur avances

Les intérêts gagnés sur les avances aux détenteurs de dépôts à participation, aux fonds spécialisés ou au fonds particulier sont déduits des intérêts sur dépôts à vue et à terme.

## 2. Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de ses filiales en propriété exclusive, Cadim Inc. et Développement Pasteur Inc. Les fonds spécialisés, le fonds particulier et les portefeuilles à gestion distincte font l'objet d'états financiers séparés.

## 3. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1980, la valeur de réalisation des placements était de 7 421 801 000 \$ (1979, 6 532 131 000 \$).

## 4. Dépôts

Les sommes reçues par la Caisse de dépôt lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, de dépôts à terme ou de dépôts à participation, au gré du déposant. Les dépôts à vue et les dépôts à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à vue et les dépôts à terme du fonds général incluent les dépôts des fonds spécialisés et du fonds particulier, répartis comme suit au 31 décembre:

	1980 (en milliers de dollars)	1979 (en milliers de dollars)
Fonds spécialisés		
Fonds d'obligations (fonds «O»)	14 816 \$	33 099 \$
Fonds d'obligations gouvernementales (fonds «G»)	2 682	1 864
Fonds d'actions (fonds «A»)	96 437	146 014
Fonds d'hypothèques (fonds «H»)	9 334	1 165
Fonds particulier	2 240	36 548
	<b>125 509 \$</b>	<b>218 690 \$</b>

## 5. Répartition du revenu net

À la fin de chaque trimestre, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs des dépôts à participation. Au début du nouveau trimestre, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.

## 6. Dépôts à participation

	1980		1979	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	7 587 916	6 451 482 \$	6 382 945	5 416 262 \$
Unités émises	1 395 445	1 094 859	1 204 971	1 035 220
	8 983 361	7 546 341	7 587 916	6 451 482
Unités annulées	1 058	898	—	—
Solde à la fin	8 982 303	7 545 443 \$	7 587 916	6 451 482 \$

### b) Valeur de réalisation au 31 décembre

	1980	1979
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Avoir net du fonds selon le bilan	7 746 919 \$	6 621 705 \$
À déduire:		
Placements		
selon le bilan	8 127 436	6 989 768
selon leur valeur de réalisation (note 3)	7 421 801	6 532 131
	705 635	457 637
Valeur de réalisation totale des unités	7 041 284 \$	6 164 068 \$
Valeur de réalisation d'une unité (en dollars)	784 \$	812 \$

## 7. Réserve générale

	1980	1979
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début	170 223 \$	119 533 \$
Virement de l'état des revenus et dépenses	31 133	50 690
	201 356	170 223
Écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	120	—
Solde à la fin	201 476 \$	170 223 \$

## 8. Frais d'administration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, les frais d'administration sont répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun. Auparavant, les honoraires de gestion étaient imputés directement et portés aux revenus du fonds général; en 1979, ils avaient été imputés comme suit:

Aux déposants des fonds spécialisés	2 206 000 \$
Au fonds «H»	614 000
Au fonds particulier	455 000
Aux portefeuilles à gestion distincte	45 000
	3 320 000 \$

## 9. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des revenus et dépenses de 1979 ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation de 1980.

**Bilan**au 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Actif</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Placements (note 2)		
Obligations	936 589 \$	697 018 \$
Dépôts à vue au fonds général	2 240	36 548
	938 829	733 566
Intérêts courus	23 829	16 834
Transactions en voie de règlement	—	243
	962 658 \$	750 643 \$
<b>Passif</b>		
Compte à payer	20 \$	— \$
Revenu à verser au déposant (note 4)	126 377	100 882
	126 397	100 882
<b>Avoir du détenteur de dépôts à participation</b>		
Dépôts à participation (note 3)	839 760	649 761
Réserve générale (notes 5 et 7)	(3 499)	—
	836 261	649 761
	962 658 \$	750 643 \$

Pour le conseil d'administration,

Jean Campeau  
Claude Legault**Revenus  
et dépenses**de l'exercice terminé  
le 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Revenus</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations et valeurs à court terme	87 905 \$	60 988 \$
Intérêts sur dépôts au fonds général—net	1 129	3 519
	89 034	64 507
Profits et pertes sur ventes de valeurs	(3 499)	(1 069)
	85 535	63 438
<b>Dépenses</b>		
Frais d'administration (note 6)	515	455
Revenu net de l'exercice	85 020	62 983
Virement des profits et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (notes 5 et 7)	3 499	—
Revenu attribué au détenteur de dépôts à participation (note 7)	88 519 \$	62 983 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Rapport  
du vérificateur**

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1980 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne la note 7, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses nouveaux règlements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et à cet égard, il s'avère maintenant douteux que les nouvelles dispositions de la loi et des règlements de la Caisse de dépôt pouvaient permettre d'établir le revenu attribué au détenteur de dépôts à participation en ajoutant au revenu net de l'exercice un virement qui aurait pour effet d'entraîner un solde débiteur à la réserve générale.

À mon avis, à l'exception du fait que des doutes existent quant à l'application des dispositions de la loi et des règlements concernant la distribution des revenus au détenteur de dépôts à participation, tel que mentionné au paragraphe précédent, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.  
Vérificateur général  
Québec, le 9 mars 1981



## Notes complémentaires

### 1. Énoncé des principales conventions comptables

#### a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti; les valeurs à court terme ainsi que les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

#### b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

#### c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin d'un trimestre est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit. Il n'y a qu'un seul détenteur de dépôts à participation dans un fonds particulier.

#### d) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

### 2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1980, la valeur de réalisation des placements était de 797 360 000 \$ (1979, 652 856 000 \$).

### 3. Dépôts à participation

Le détenteur des dépôts à participation de ce fonds est la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

	1980		1979
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début	569 051	649 761 \$	464 761 \$
Unités émises	192 534	189 999	200 000
	761 585	839 760	664 761
Retraits effectués au cours de l'exercice	—	—	15 000
Solde à la fin	761 585	839 760 \$	649 761 \$

Conformément aux nouveaux règlements dont la date d'entrée en vigueur a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1980, un total de 569 051 unités ont été attribuées aux dépôts à participation de 649 761 000 \$ au 31 décembre 1979.

### 4. Revenu à verser au déposant

Au 31 décembre 1980, le revenu à verser au déposant était constitué de 25 495 000 \$ représentant le revenu du dernier trimestre de l'exercice 1980 versé au déposant le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et de 100 882 000 \$ représentant le revenu des exercices 1978 et 1979. La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à ses règlements pour préciser les modalités de disposition de ce dernier montant.

### 5. Réserve générale

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et, s'il y a lieu, de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

	1980	1979
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Virement de l'état des revenus et dépenses et solde à la fin (débitaire)	(3 499) \$	— \$

### 6. Frais d'administration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

Les honoraires de gestion et frais de garde de valeurs imputés au fonds au cours de l'exercice 1979 se chiffraient à 455 000 \$.

### 7. Répartition du revenu net

Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses règlements qui se lit comme suit: «À la clôture d'exercice d'un fonds, le revenu net de l'exercice en est établi et, après virement du montant des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs au compte de réserve générale du fonds, le solde du revenu net est réparti entre les déposants du fonds au prorata du nombre d'unités de participation détenues par chacun d'eux».

Suite à la vérification des opérations financières du fonds, il s'avère maintenant douteux que les nouvelles dispositions de la loi et des règlements de la Caisse de dépôt pouvaient permettre d'établir le revenu attribué au détenteur de dépôts à participation en ajoutant au revenu net de l'exercice un virement qui aurait pour effet d'entraîner un solde débiteur à la réserve générale.

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à sa loi et à ses règlements en vue de régulariser cette situation.

**Bilan**

au 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Actif</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Placements (note 2)		(note 8)
Obligations	<b>1 028 221 \$</b>	734 735 \$
Dépôts à vue au fonds général	<b>14 816</b>	33 099
	<b>1 043 037</b>	767 834
Intérêts courus	<b>27 125</b>	18 007
	<b>1 070 162 \$</b>	785 841 \$
<b>Passif</b>		
Revenu à verser aux déposants	<b>10 167 \$</b>	— \$
Transactions en voie de règlement	<b>1 533</b>	3 469
	<b>11 700</b>	3 469
<b>Avoir des détenteurs de dépôts à participation</b>		
Dépôts à participation (note 3)	<b>887 603</b>	598 971
Revenus accumulés au 31 décembre 1979 (note 4)	<b>183 248</b>	183 248
Réserve générale (notes 5 et 7)	<b>(12 389)</b>	153
	<b>1 058 462</b>	782 372
	<b>1 070 162 \$</b>	785 841 \$

Pour le conseil d'administration,  
Jean Campeau  
Claude Legault

**Revenus  
et dépenses**

de l'exercice terminé  
le 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Revenus</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Revenus de placements		
Intérêts sur obligations	<b>96 773 \$</b>	59 843 \$
Intérêts sur valeurs à court terme	<b>2 560</b>	4 158
Intérêts sur dépôts au fonds général—net	<b>3 200</b>	6 162
	<b>102 533</b>	70 163
Profits et pertes sur ventes de valeurs	<b>(12 542)</b>	(12 103)
	<b>89 991</b>	58 060
<b>Dépenses</b>		
Frais d'administration (note 6)	<b>559</b>	—
Revenu net de l'exercice	<b>89 432</b>	
Revenu net de l'exercice viré à revenus accumulés	<b>—</b>	58 060 \$
Virement des profits et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (notes 5 et 7)	<b>12 542</b>	
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 7)	<b>101 974 \$</b>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Rapport  
du vérificateur**

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'obligations (fonds «O») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1980 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne la note 7, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses nouveaux règlements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et à cet égard, il s'avère maintenant douteux que les nouvelles dispositions de la loi et des règlements de la Caisse de dépôt pouvaient permettre d'établir le revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation en ajoutant au revenu net de l'exercice un virement qui aurait pour effet d'entraîner un solde débiteur à la réserve générale.

À mon avis, à l'exception du fait que des doutes existent quant à l'application des dispositions de la loi et des règlements concernant la distribution des revenus aux détenteurs de dépôts à participation, tel que mentionné au paragraphe précédent, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.  
Vérificateur général  
Québec, le 9 mars 1981

## Notes complémentaires

### 1. Énoncé des principales conventions comptables

#### a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti; les valeurs à court terme ainsi que les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

#### b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

#### c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'actif net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la valeur de réalisation de l'actif net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

#### d) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

### 2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1980, la valeur de réalisation des placements était de 925 665 000 \$ (1979, 697 294 000 \$)

### 3. Dépôts à participation

	1980		1979	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	342 091	598 971 \$	281 577	468 674 \$
Unités émises	147 119	288 632	63 635	135 549
	489 210	887 603	345 212	604 223
Unités annulées	—	—	3 121	5 252
Solde à la fin	489 210	887 603 \$	342 091	598 971 \$

### 4. Revenus accumulés au 31 décembre 1979

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à ses règlements en vue de préciser les modalités de disposition de ces revenus accumulés.

Les revenus accumulés au 31 décembre 1979 ont été redressés de 1 534 000 \$ pour tenir compte de la quote-part de ces revenus attribuable aux unités de participation annulées au cours de l'exercice 1979.

### 5. Réserve générale

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

	1980 (en milliers de dollars)	1979 (en milliers de dollars)
Solde au début	153 \$	— \$
Écart (redressé) entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	—	153
Virement de l'état des revenus et dépenses	(12 542)	—
Solde à la fin (débiteur)	(12 389) \$	153 \$

L'écart au 31 décembre 1979 a été redressé comme contrepartie de la correction des revenus accumulés mentionnée à la note 4.

### 6. Frais d'administration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

Les honoraires de gestion imputés directement aux déposants au cours de l'exercice 1979 se chiffraient à 656 000 \$.

### 7. Répartition du revenu net

Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets des fonds spécialisés ont été retenus comme revenus accumulés dans chaque fonds.

Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses règlements qui se lit comme suit: «À la clôture d'exercice d'un fonds, le revenu net de l'exercice est établi et, après virement du montant des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs au compte de réserve générale du fonds, le solde du revenu net est réparti entre les déposants du fonds au prorata du nombre d'unités de participation détenues par chacun d'eux».

Suite à la vérification des opérations financières du fonds, il s'avère maintenant douteux que les nouvelles dispositions de la loi et des règlements de la Caisse de dépôt pouvaient permettre d'établir le revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation en ajoutant au revenu net de l'exercice un virement qui aurait pour effet d'entraîner un solde débiteur à la réserve générale.

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à sa loi et à ses règlements en vue de régulariser cette situation.

### 8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs du bilan de 1979 ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation de 1980.

**FONDS SPÉCIALISÉ  
D'OBLIGATIONS  
GOUVERNEMENTALES**  
(FONDS «G»)

Caisse de dépôt et placement du Québec  
(L.R.Q., chapitre C-2)

États financiers

<b>Bilan</b> au 31 décembre 1980 (en milliers de dollars)	<b>Actif</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
	Placements (note 2)		(note 8)
	Obligations	106 302 \$	106 251 \$
	Dépôts à vue au fonds général	2 682	1 864
		108 984	108 115
	Intérêts courus	3 051	2 982
		112 035 \$	111 097 \$
	<b>Passif</b>		
	Revenu à verser au déposant	938 \$	— \$
	<b>Avoir du détenteur de dépôts à participation</b>		
	Dépôts à participation (note 3)	86 116	86 116
	Revenus accumulés au 31 décembre 1979 (note 4)	25 293	25 293
	Réserve générale (note 5)	(312)	(312)
		111 097	111 097
		112 035 \$	111 097 \$

Pour le conseil d'administration,

Jean Campeau  
Claude Legault

<b>Revenus et dépenses</b> de l'exercice terminé le 31 décembre 1980 (en milliers de dollars)	<b>Revenus</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
	Revenus de placements		
	Intérêts sur obligations	10 754 \$	9 701 \$
	Intérêts sur dépôts au fonds général—net	327	760
		11 081	10 461
	<b>Dépenses</b>		
	Frais d'administration (note 6)	66	—
	Revenu net de l'exercice	11 015	
	Revenu net de l'exercice viré à revenus accumulés	—	10 461 \$
	Revenu attribué au détenteur de dépôts à participation (note 7)	11 015 \$	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**6 Rapport  
du vérificateur**

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (fonds «G») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1980 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.  
Vérificateur général  
Québec, le 9 mars 1981

## Notes complémentaires

### 1. Énoncé des principales conventions comptables

#### a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti; les valeurs à court terme ainsi que les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

#### b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

#### c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

#### d) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

### 2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1980, la valeur de réalisation des placements était de 88 249 000 \$ (1979, 94 502 000 \$).

### 3. Dépôts à participation

Aux 31 décembre 1979 et 1980, il n'y avait qu'un détenteur de dépôts dans ce fonds.

	1980		1979	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début et à la fin	84 816	86 116 \$	84 816	86 116 \$

### 4. Revenus accumulés au 31 décembre 1979

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à ses règlements en vue de préciser les modalités de disposition de ces revenus accumulés.

Les revenus accumulés au 31 décembre 1979 ont été redressés de 496 000 \$ pour tenir compte de la quote-part de ces revenus attribuable aux unités de participation annulées au cours de l'exercice 1977.

### 5. Réserve générale

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs, s'il y a lieu, et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

	1980 (en milliers de dollars)	1979 (en milliers de dollars)
Solde au début et à la fin (débitaire)		
Écart (redressé) entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	(312) \$	(312) \$

L'écart au 31 décembre 1979 a été redressé comme contrepartie de la correction des revenus accumulés mentionnée à la note 4.

### 6. Frais d'administration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

Les honoraires de gestion imputés directement aux déposants au cours de l'exercice 1979 se chiffraient à 100 000 \$.

### 7. Répartition du revenu net

Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets des fonds spécialisés ont été retenus comme revenus accumulés dans chaque fonds.

Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses règlements qui se lit comme suit: «À la clôture d'exercice d'un fonds, le revenu net de l'exercice en est établi et, après virement du montant des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs au compte de réserve générale du fonds, le solde du revenu net est réparti entre les déposants du fonds au prorata du nombre d'unités de participation détenues par chacun d'eux».

### 8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs du bilan de 1979 ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation de 1980.

**Bilan**

au 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Actif</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Placements (note 2)		(note 8)
Actions et valeurs convertibles	<b>615 106 \$</b>	382 885 \$
Dépôts à vue au fonds général	<b>96 437</b>	146 014
	<b>711 543</b>	528 899
Revenus de placements courus et à recevoir	<b>7 584</b>	5 735
	<b>719 127 \$</b>	534 634 \$
<b>Passif</b>		
Revenu à verser aux déposants	<b>7 463 \$</b>	— \$
Transactions en voie de règlement	<b>3 390</b>	1 552
	<b>10 853</b>	1 552
<b>Avoir des détenteurs de dépôts à participation</b>		
Dépôts à participation (note 3)	<b>557 232</b>	404 179
Revenus accumulés au 31 décembre 1979 (note 4)	<b>129 634</b>	129 634
Réserve générale (note 5)	<b>21 408</b>	(731)
	<b>708 274</b>	533 082
	<b>719 127 \$</b>	534 634 \$

Pour le conseil d'administration,

Jean Campeau  
Claude Legault

**Revenus  
et dépenses**

de l'exercice terminé  
le 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Revenus</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Revenus de placements		
Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	<b>34 870 \$</b>	22 120 \$
Intérêts sur valeurs à court terme	<b>737</b>	3 134
Intérêts sur dépôts au fonds général—net	<b>14 362</b>	7 310
	<b>49 969</b>	32 564
Profits et pertes sur ventes de valeurs	<b>22 139</b>	36 050
	<b>72 108</b>	68 614
<b>Dépenses</b>		
Frais d'administration (note 6)	<b>496</b>	—
Revenu net de l'exercice	<b>71 612</b>	
Revenu net de l'exercice viré à revenus accumulés	<b>—</b>	68 614 \$
Virement des profits et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (note 5)	<b>(22 139)</b>	
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 7)	<b>49 473 \$</b>	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Rapport  
du vérificateur**

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'actions (fonds «A») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1980 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

A mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.  
Vérificateur général  
Québec, le 9 mars 1981

## Notes complémentaires

### 1. Énoncé des principales conventions comptables

#### a) Placements

Les placements en actions et valeurs convertibles ainsi que les valeurs à court terme et les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

#### b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

#### c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'actif net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la valeur de réalisation de l'actif net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

#### d) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.

#### e) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

### 2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1980, la valeur de réalisation des placements était de 970 160 000 \$ (1979, 685 204 000 \$).

### 3. Dépôts à participation

	1980		1979	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	275 077	404 179 \$	217 883	278 796 \$
Unités émises	55 631	153 053	58 785	127 469
	330 708	557 232	276 668	406 265
Unités annulées	—	—	1 591	2 086
Solde à la fin	330 708	557 232 \$	275 077	404 179 \$

### 4. Revenus accumulés au 31 décembre 1979

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à ses règlements en vue de préciser les modalités de disposition de ces revenus accumulés.

Les revenus accumulés au 31 décembre 1979 ont été redressés de 313 000 \$ pour tenir compte de la quote-part de ces revenus attribuable aux unités de participation annulées au cours de l'exercice 1979.

### 5. Réserve générale

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

	1980	1979
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Solde au début (débitaire)	(731) \$	— \$
Écart (redressé) entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	—	(731)
Virement de l'état des revenus et dépenses	22 139	—
Solde à la fin	21 408 \$	(731) \$

L'écart au 31 décembre 1979 a été redressé comme contrepartie de la correction des revenus accumulés mentionnée à la note 4.

### 6. Frais d'administration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

Les honoraires de gestion imputés directement aux déposants au cours de l'exercice 1979 se chiffraient à 819 000 \$.

### 7. Répartition du revenu net

Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets des fonds spécialisés ont été retenus comme revenus accumulés dans chaque fonds.

Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses règlements qui se lit comme suit: «À la clôture d'exercice d'un fonds, le revenu net de l'exercice en est établi et, après virement du montant des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs au compte de réserve générale du fonds, le solde du revenu net est réparti entre les déposants du fonds au prorata du nombre d'unités de participation détenues par chacun d'eux».

### 8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs du bilan de 1979 ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation de 1980.

**Bilan**  
au 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Actif</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Placements (note 2)		(note 8)
Financements hypothécaires et immobiliers	<b>525 555 \$</b>	463 788 \$
Dépôts à vue au fonds général	<b>9 334</b>	1 165
	<b>534 889</b>	464 953
Intérêts courus	<b>7 575</b>	10 533
Dû par les emprunteurs hypothécaires—impôts fonciers	—	2 616
	<b>542 464 \$</b>	478 102 \$
<b>Passif</b>		
Revenu à verser aux déposants	<b>14 160 \$</b>	— \$
Dépôts des emprunteurs hypothécaires	<b>3 397</b>	959
Revenu reporté	<b>111</b>	—
	<b>17 668</b>	959
<b>Avoir des détenteurs de dépôts à participation</b>		
Dépôts à participation (note 3)	<b>395 621</b>	347 545
Revenus accumulés au 31 décembre 1979 (note 4)	<b>129 482</b>	129 482
Réserve générale (notes 5 et 7)	<b>(307)</b>	116
	<b>524 796</b>	477 143
	<b>542 464 \$</b>	478 102 \$

Pour le conseil d'administration,  
Jean Campeau  
Claude Legault

**Revenus  
et dépenses**  
de l'exercice terminé  
le 31 décembre 1980  
(en milliers de dollars)

<b>Revenus</b>	<b>1980</b>	<b>1979</b>
Revenus de placements		(note 8)
Intérêts sur financements hypothécaires et immobiliers	<b>51 992 \$</b>	43 442 \$
Intérêts sur valeurs à court terme	—	120
Intérêts sur dépôts au fonds général—net	<b>2 253</b>	162
	<b>54 245</b>	43 724
Autres revenus	<b>6</b>	—
	<b>54 251</b>	43 724
Profits et pertes sur ventes de valeurs	<b>(423)</b>	91
	<b>53 828</b>	43 815
<b>Dépenses</b>		
Frais d'administration (note 6)	<b>1 402</b>	614
Revenu net de l'exercice	<b>52 426</b>	—
Revenu net de l'exercice viré à revenus accumulés	—	43 201 \$
Virement des profits et pertes sur ventes de valeurs à la réserve générale (notes 5 et 7)	<b>423</b>	—
Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation (note 7)	<b>52 849 \$</b>	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Rapport  
du vérificateur**

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'hypothèques (fonds «H») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1980 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

Comme le mentionne la note 7, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses nouveaux règlements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980 et à cet égard, il s'avère maintenant douteux que les nouvelles dispositions de la loi et des règlements de la Caisse de dépôt pouvaient permettre d'établir le revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation en ajoutant au revenu net de l'exercice un virement qui aurait pour effet d'entraîner un solde débiteur à la réserve générale.

À mon avis, à l'exception du fait que des doutes existent quant à l'application des dispositions de la loi et des règlements concernant la distribution des revenus aux détenteurs de dépôts à participation, tel que mentionné au paragraphe précédent, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1980 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.  
Vérificateur général  
Québec, le 9 mars 1981



## Notes complémentaires

### 1. Énoncé des principales conventions comptables

#### a) Placements

Les financements hypothécaires et immobiliers négociés directement par la Caisse de dépôt avec les emprunteurs sont comptabilisés au prix coûtant; les créances hypothécaires négociées en bloc avec des tiers sont comptabilisées à leur prix coûtant amorti. Les valeurs à court terme et les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

#### b) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur d'une unité de participation à la fin d'un trimestre est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.

#### c) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

### 2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1980, la valeur de réalisation des placements était de 478 967 000 \$ (1979, 430 790 000 \$).

### 3. Dépôts à participation

	1980		1979	
	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)	Nombre d'unités	(en milliers de dollars)
Solde au début	216 245	347 545 \$	183 466	279 611 \$
Unités émises	23 988	48 076	35 399	71 992
	240 233	395 621	218 865	351 603
Unités annulées	—	—	2 620	4 058
Solde à la fin	240 233	395 621 \$	216 245	347 545 \$

### 4. Revenus accumulés au 31 décembre 1979

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à ses règlements en vue de préciser les modalités de disposition de ces revenus accumulés.

Les revenus accumulés au 31 décembre 1979 ont été redressés de 1 406 000 \$ pour tenir compte de la quote-part de ces revenus attribuable aux unités de participation annulées au cours de l'exercice 1979.

### 5. Réserve générale

La réserve générale se compose des gains ou pertes en capital réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

	1980 (en milliers de dollars)	1979 (en milliers de dollars)
Solde au début	116 \$	— \$
Écart (redressé) entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	—	116
Virement de l'état des revenus et dépenses	(423)	—
Solde à la fin (débitaire)	(307) \$	116 \$

L'écart au 31 décembre 1979 a été redressé comme contrepartie de la correction des revenus accumulés mentionnée à la note 4.

### 6. Frais d'administration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, les frais d'administration sont acquittés par le fonds général et répartis entre les divers fonds et portefeuilles au prorata de l'actif pondéré de chacun.

Au cours de l'exercice 1979, des honoraires de gestion totalisant 631 000 \$ avaient été imputés directement aux déposants en plus des frais de gestion de créances hypothécaires de 614 000 \$ imputés directement au fonds.

### 7. Répartition du revenu net

Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus nets des fonds spécialisés ont été retenus comme revenus accumulés dans chaque fonds.

Depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1980, la Caisse de dépôt applique l'article 45 de ses règlements qui se lit comme suit: «À la clôture d'exercice d'un fonds, le revenu net de l'exercice en est établi et, après virement du montant des gains ou pertes en capital sur ventes de valeurs au compte de réserve générale du fonds, le solde du revenu net est réparti entre les déposants du fonds au prorata du nombre d'unités de participation détenues par chacun d'eux».

Suite à la vérification des opérations financières du fonds, il s'avère maintenant douteux que les nouvelles dispositions de la loi et des règlements de la Caisse de dépôt pouvaient permettre d'établir le revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation en ajoutant au revenu net de l'exercice un virement qui aurait pour effet d'entraîner un solde débiteur à la réserve générale.

La Caisse de dépôt étudie présentement les modifications à apporter à sa loi et à ses règlements en vue de régulariser cette situation.

### 8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs des états financiers de 1979 ont été redressés afin de les rendre conformes à la présentation de 1980.



## STATISTIQUES FINANCIÈRES LISTE DES TABLEAUX

	Pages	Tableaux
	42-43	12 Ensemble des fonds Relevé des placements au 31 décembre 1980
	44	13 Participation aux nouvelles émissions du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec sur le marché canadien en 1980
	45	14 Répartition des achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien
	46	15 Achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien
	47	16 Pourcentage des titres émis ou garantis par le gouvernement du Québec et détenus par la Caisse de dépôt par rapport à l'ensemble de ses placements au 31 décembre
	48-49	17 Fonds général Relevé des placements au 31 décembre 1980
	50-51	18 Fonds général Relevé des immeubles détenus au 31 décembre 1980 et loués en vertu de baux à long terme
	52-53	19 Fonds spécialisés Relevé des placements au 31 décembre 1980
	54	20 Fonds particulier Relevé des placements au 31 décembre 1980
	55	21 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds général
	55	22 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds particulier
	55	23-26 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens aux fonds spécialisés
	56	27 Contributions nettes des déposants
	57	28 Avoir des déposants à la Caisse de dépôt exprimé à sa valeur de réalisation au 31 décembre 1980
	58	29 Fonds de la Régie des rentes du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre
	58	30 Fonds du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre
	58	31 Fonds de la Commission de la santé et de la sécurité du travail confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre
	59	32 Fonds du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre
	59	33 Fonds de la Régie de l'assurance automobile du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre
	59	34 Fonds du Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre
	60-61	35 Relevé des placements des dix dernières années
	62-63	36 Statistiques financières des dix dernières années

# 12 Ensemble des fonds Relevé des placements au 31 décembre 1980

(en millions de dollars)

Valeur inscrite %	Ventilation des portefeuilles	Fonds général	Fonds spécialisés	Fonds particulier	Portefeuilles à gestion distincte	TOTAL <sup>(1)</sup>		Variation nette en 1980 (valeur inscrite)
						Valeur nominale	Valeur inscrite	
<b>Placements à long terme</b>								
	<b>Obligations</b>							
	Émises ou garanties par le gouvernement du Canada							
5,45	Gouvernement du Canada	344,5	158,3	122,4	1,4	723,3	626,6	211,1
—	Autres	—	—	—	0,2	0,2	0,2	—
<b>5,45</b>		<b>344,5</b>	<b>158,3</b>	<b>122,4</b>	<b>1,6</b>	<b>723,5</b>	<b>626,8</b>	<b>211,1</b>
	Émises ou garanties par le gouvernement du Québec							
35,58	Gouvernement du Québec	3 246,1	434,5	374,0	39,6	4 129,4	4 094,2	927,4
16,71	Hydro-Québec	1 546,3	191,9	168,8	15,9	1 969,2	1 922,9	431,6
1,00	Sidbec	100,8	10,0	5,0	—	116,0	115,8	(2,4)
0,11	Autres	11,5	—	—	1,0	13,1	12,5	(0,2)
<b>53,40</b>		<b>4 904,7</b>	<b>636,4</b>	<b>547,8</b>	<b>56,5</b>	<b>6 227,7</b>	<b>6 145,4</b>	<b>1 356,4</b>
	<b>Garanties par octroi</b>							
0,90	Cegeps	67,2	19,9	12,2	4,7	106,5	104,0	3,8
0,60	Hôpitaux	42,8	12,2	5,3	8,6	70,0	68,9	3,4
0,88	Universités	54,2	22,6	20,3	3,9	103,4	101,0	4,9
0,12	Centres de services sociaux	6,4	4,0	3,0	—	13,4	13,4	13,4
<b>2,50</b>		<b>170,6</b>	<b>58,7</b>	<b>40,8</b>	<b>17,2</b>	<b>293,3</b>	<b>287,3</b>	<b>25,5</b>
	<b>Municipales et scolaires</b>							
3,98	Municipalités	237,3	111,7	61,1	47,6	472,4	457,7	58,2
2,01	Commissions scolaires	153,5	27,3	30,2	21,1	237,5	232,1	12,6
<b>5,99</b>		<b>390,8</b>	<b>139,0</b>	<b>91,3</b>	<b>68,7</b>	<b>709,9</b>	<b>689,8</b>	<b>70,8</b>
0,01	Autres gouvernements	—	—	—	0,9	0,9	0,9	(0,1)
8,38	Entreprises	674,6	142,1	134,3	13,3	988,7	964,3	18,4
<b>75,73</b>	<b>Total des obligations</b>	<b>6 485,2</b>	<b>1 134,5</b>	<b>936,6</b>	<b>158,2</b>	<b>8 944,0</b>	<b>8 714,5</b>	<b>1 682,1</b>
	<b>Financements hypothécaires</b>							
	<b>Habitations</b>							
4,32	Hypothèques assurées	83,3	413,3	—	0,2	—	496,8	47,4
0,24	Hypothèques ordinaires	7,6	12,1	—	8,0	—	27,7	8,5
<b>4,56</b>		<b>90,9</b>	<b>425,4</b>	<b>—</b>	<b>8,2</b>	<b>—</b>	<b>524,5</b>	<b>55,9</b>
3,04	Immeubles commerciaux	275,5	73,6	—	0,1	—	349,2	29,7
0,45	Bâtiments industriels	25,7	26,6	—	—	—	52,3	9,3
0,22	Autres	25,0	—	—	—	—	25,0	—
<b>8,27</b>	<b>Total des financements hypothécaires</b>	<b>417,1</b>	<b>525,6</b>	<b>—</b>	<b>8,3</b>	<b>—</b>	<b>951,0</b>	<b>94,9</b>

	<b>Actions et valeurs convertibles</b>							
1,90	Mines et métaux	129,5	89,0	—	—	—	218,5	53,7
—	Aurifères	—	—	—	—	—	—	(2,5)
1,30	Pétrole et gaz naturel	82,7	66,9	—	—	—	149,6	46,0
1,23	Papiers et produits forestiers	82,6	58,5	—	—	—	141,1	22,1
1,58	Produits de consommation	107,4	74,1	—	0,2	—	181,7	81,4
1,17	Production industrielle	79,0	54,9	—	1,3	—	135,2	18,5
0,03	Immeuble et construction	3,7	0,1	—	—	—	3,8	(1,2)
0,83	Transports	55,3	40,4	—	—	—	95,7	51,9
0,22	Pipe-lines	13,9	11,0	—	—	—	24,9	10,0
1,25	Services publics	84,7	58,7	—	0,2	—	143,6	(0,1)
0,34	Communications	27,4	11,4	—	—	—	38,8	12,1
0,56	Distribution et services	38,5	26,2	—	0,2	—	64,9	24,0
2,39	Services financiers	157,2	118,4	—	—	—	275,6	78,4
0,20	Sociétés de gestion	17,5	5,5	—	—	—	23,0	(3,6)
<b>13,00</b>	<b>Total des actions et valeurs convertibles</b>	<b>879,4</b>	<b>615,1</b>	<b>—</b>	<b>1,9</b>	<b>—</b>	<b>1 496,4</b>	<b>390,7</b>
	<b>Investissements immobiliers</b>							
0,12	Terrains	13,7	—	—	—	—	13,7	(0,1)
0,15	Terrains et bâtiments	17,3	—	—	—	—	17,3	6,0
<b>0,27</b>	<b>Total des investissements immobiliers</b>	<b>31,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>31,0</b>	<b>5,9</b>
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>97,27</b>	<b>7 812,7</b>	<b>2 275,2</b>	<b>936,6</b>	<b>168,4</b>	<b>—</b>	<b>11 192,9</b>	<b>2 173,6</b>
<b>Valeurs à court terme</b>	<b>2,73</b>	<b>314,7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>317,9</b>	<b>314,7</b>	<b>(220,8)</b>
<b>Dépôts au fonds général</b>	<b>—</b>	<b>(125,5)</b>	<b>123,3</b>	<b>2,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total des placements<sup>(2)</sup></b>	<b>100,00</b>	<b>8 001,9</b>	<b>2 398,5</b>	<b>938,8</b>	<b>168,4</b>	<b>—</b>	<b>11 507,6</b>	<b>1 952,8</b>

(1) Les placements des divers fonds et portefeuilles font l'objet d'une comptabilité séparée.

(2) Les placements du fonds général ne comprennent pas, aux fins de ce tableau, les dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier qui sont inclus dans les placements de ces derniers.

**Répartition des placements à long terme (en pourcentage)**

69,24	Secteur public	74,37	43,62	85,66	86,04	—	69,24	76,54
30,76	Secteur privé	25,63	56,38	14,34	13,96	—	30,76	23,46
<b>100,00</b>		<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>—</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

# 13 Participation aux nouvelles émissions du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec sur le marché canadien en 1980

(en dollars)

Date de l'émission	Nature	Valeur nominale	Date d'échéance	Rachetable le ou après le	Taux nominal	Rendement à l'échéance	Prix	Achats par la Caisse de dépôt (valeur nominale)
					%	%		
14 février	Privée	150 000 000	27 février 1986	—	13,125	13,125	100,00	150 000 000
2 mai	Privée	200 000 000	28 mai 1995	—	12,78	12,78	100,00	200 000 000
28 juillet	Privée	200 000 000	15 août 1997	—	12,15	12,15	100,00	200 000 000
22 septembre	Privée	200 000 000	8 octobre 1996	—	13,40	13,40	100,00	200 000 000
7 octobre	Publique	175 000 000	5 novembre 1984-1993	—	13,25	13,25 -13,25	100,00	25 000 000
26 novembre	Publique	137 000 000	22 décembre 1985-1994	—	13,25	13,39 -13,33	99,50	50 000 000
26 novembre	Publique	63 000 000	22 décembre 1995	—	13,75	13,85	99,375	25 000 000
8 décembre	Privée	63 000 000	22 décembre 1985-1994	—	13,25	13,16 -13,20	100,32	63 000 000
8 décembre	Privée	62 000 000	22 décembre 1995	—	13,75	13,56	101,20	62 000 000
<b>Total — Gouvernement du Québec</b>								<b>975 000 000</b>
19 mars	Publique	160 000 000	15 avril 1985-1990	—	14,00	14,00 -14,00	100,00	50 000 000
8 avril	Publique	200 000 000	6 mai 1986-1992	—	14,00	14,06 -14,04	99,75	100 000 000
25 juin	Privée	200 000 000	15 juillet 2005	15 juillet 2000	11,75	11,75	100,00	90 000 000
3 septembre	Publique	185 000 000	30 septembre 2005	30 septembre 2000	13,25	13,25	100,00	75 000 000
2 décembre	Privée	85 000 000	14 décembre 1990-2000	—	13,25	13,32 -13,30	99,625	85 000 000
<b>Total — Hydro-Québec</b>								<b>400 000 000</b>
<b>Total</b>								<b>1 375 000 000</b>

## 14

## Répartition des achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien

(valeur nominale — en millions de dollars)

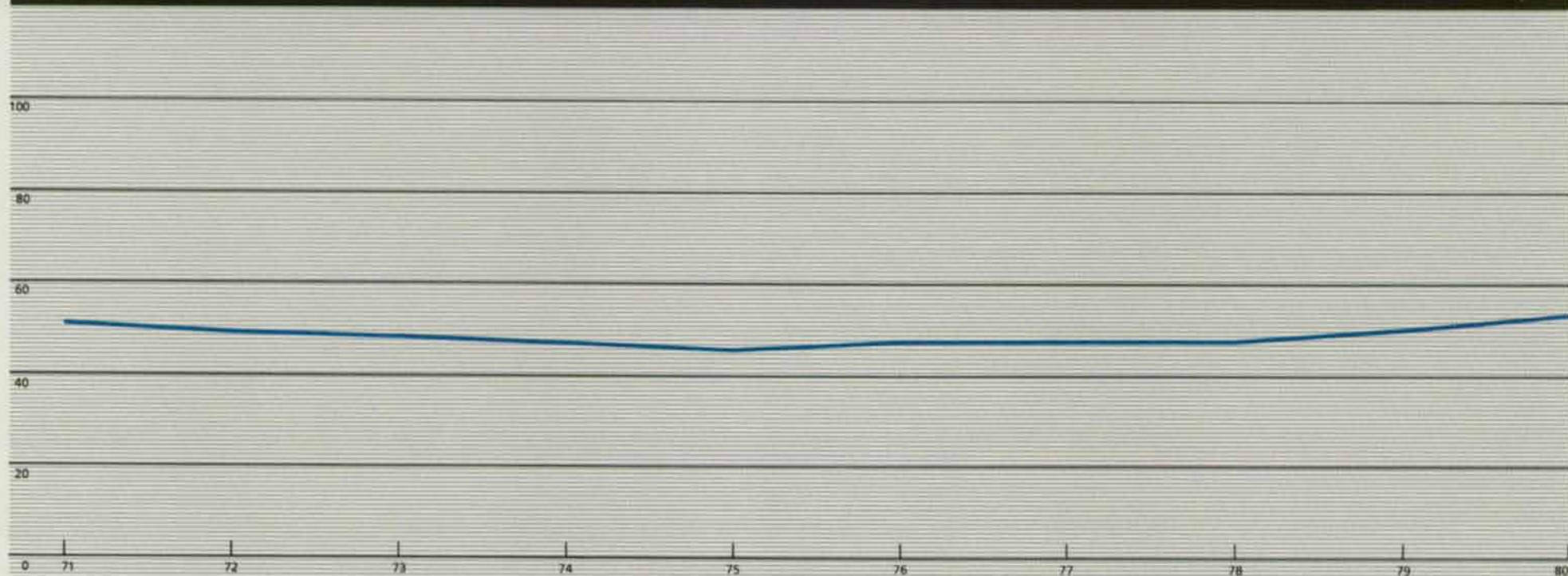
Exercices terminés le 31 décembre	Fonds général	Fonds spécialisés	Fonds particulier	Total	Émissions	
					Privées	Publiques
1966-1970	610,8	—	—	610,8	225,0	385,8
1971	162,5	—	—	162,5	120,0	42,5
1972	214,5	0,5	—	215,0	60,0	155,0
1973	209,2	0,8	—	210,0	50,0	160,0
1974	292,5	12,5	—	305,0	175,0	130,0
1975	381,4	17,9	—	399,3	238,0	161,3
1976	378,8	45,2	51,0	475,0	255,0	220,0
1977	375,0	120,0	65,0	560,0	450,0	110,0
1978	555,5	89,0	125,5	770,0	585,0	185,0
1979	837,0	121,0	132,0	1 090,0	910,0	180,0
1980	1 030,0	185,0	160,0	1 375,0	1 050,0	325,0
<b>Total</b>	<b>5 047,2</b>	<b>591,9</b>	<b>533,5</b>	<b>6 172,6</b>	<b>4 118,0</b>	<b>2 054,6</b>

## 15 Achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien

(valeur nominale — en millions de dollars)

Exercices terminés le 31 décembre	Gouvernement du Québec	Hydro-Québec	Sidbec	Autres émetteurs	Total
1966-1970	426,5	174,3	10,0	—	610,8
1971	77,5	65,0	20,0	—	162,5
1972	60,0	155,0	—	—	215,0
1973	85,0	125,0	—	—	210,0
1974	165,0	110,0	30,0	—	305,0
1975	183,2	160,0	54,3	1,8	399,3
1976	395,0	50,0	30,0	—	475,0
1977	450,0	110,0	—	—	560,0
1978	585,0	185,0	—	—	770,0
1979	775,0	315,0	—	—	1 090,0
1980	975,0	400,0	—	—	1 375,0
<b>Total</b>	<b>4 177,2</b>	<b>1 849,3</b>	<b>144,3</b>	<b>1,8</b>	<b>6 172,6</b>





Titres émis ou garantis par le gouvernement du Québec  
(valeur inscrite—en millions de dollars)

	Ensemble des placements (valeur inscrite—en millions de dollars)	Gouvernement du Québec	Hydro- Québec	Sidbec	Autres	Total	Pourcentage
1971	1 731,9	579,2	298,0	—	11,0	888,2	51,3
1972	2 196,0	641,2	442,2	—	10,9	1 094,3	49,8
1973	2 900,8	776,7	588,0	29,9	12,2	1 406,8	48,5
1974	3 499,2	897,2	657,9	59,9	12,0	1 627,0	46,5
1975	4 235,3	1 003,1	796,7	112,1	11,8	1 923,7	45,4
1976	5 223,9	1 463,9	848,9	138,9	18,4	2 470,1	47,3
1977	6 288,0	1 867,6	963,5	143,4	13,9	2 988,4	47,5
1978	7 825,5	2 426,4	1 147,1	123,7	13,6	3 710,8	47,4
1979	9 554,8	3 166,8	1 491,3	118,2	12,7	4 789,0	50,1
1980	11 507,6	4 094,2	1 922,9	115,8	12,5	6 145,4	53,4

# 17 Fonds général Relevé des placements au 31 décembre 1980

(en milliers de dollars)

Valeur inscrite %	Ventilation des portefeuilles	Nombre d'émetteurs	Valeur nominale	Valeur inscrite	Valeur de réalisation	Rendement <sup>(1)</sup> %	Variation nette en 1980 (valeur inscrite)
<b>Placements à long terme</b>							
<b>Obligations</b>							
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada							
4,24	Gouvernement du Canada	1	401 115	344 496	332 147	12,28	128 382
—	Autres	—	—	—	—	—	—
<b>4,24</b>		<b>1</b>	<b>401 115</b>	<b>344 496</b>	<b>332 147</b>	<b>12,28</b>	<b>128 382</b>
Émises ou garanties par le gouvernement du Québec							
39,94	Gouvernement du Québec	1	3 277 182	3 246 031	2 667 038	10,55	725 768
19,03	Hydro-Québec	1	1 583 120	1 546 349	1 238 013	10,31	275 818
1,24	Sidbec	1	101 050	100 819	81 154	10,17	(2 439)
0,14	Autres	7	12 039	11 480	8 172	7,80	(88)
<b>60,35</b>		<b>10</b>	<b>4 973 391</b>	<b>4 904 679</b>	<b>3 994 377</b>	<b>10,46</b>	<b>999 059</b>
Garanties par octroi							
0,83	Cegeps	32	68 720	67 216	56 471	9,58	2 429
0,52	Hôpitaux	39	43 473	42 768	35 167	9,13	1 064
0,67	Universités	8	55 479	54 225	43 609	10,19	2 614
0,08	Centres de services sociaux	1	6 405	6 382	6 248	13,74	6 382
<b>2,10</b>		<b>80</b>	<b>174 077</b>	<b>170 591</b>	<b>141 495</b>	<b>9,81</b>	<b>12 489</b>
Municipales et scolaires							
2,92	Municipalités	173	245 653	237 305	200 303	10,44	28 773
1,89	Commissions scolaires	106	157 357	153 500	125 512	9,91	7 019
<b>4,81</b>		<b>279</b>	<b>403 010</b>	<b>390 805</b>	<b>325 815</b>	<b>10,24</b>	<b>35 792</b>
Autres gouvernements							
8,30	Entreprises	164	686 118	674 634	570 916	10,87	(7 893)
<b>79,80</b>	<b>Total des obligations</b>	<b>534</b>	<b>6 637 711</b>	<b>6 485 205</b>	<b>5 364 750</b>	<b>10,57</b>	<b>1 167 829</b>
<b>Financements hypothécaires</b>							
Habitations							
1,03	Hypothèques assurées	843	—	83 264	65 369	—	1 884
0,09	Hypothèques ordinaires	9	—	7 589	5 392	—	(759)
<b>1,12</b>		<b>852</b>	<b>—</b>	<b>90 853</b>	<b>70 761</b>	<b>—</b>	<b>1 125</b>
Immeubles commerciaux							
3,39	Immeubles commerciaux	79	—	275 539	218 849	—	19 743
0,31	Bâtiments industriels	28	—	25 734	22 411	—	4 627
0,31	Autres	1	—	25 000	21 630	—	—
<b>5,13</b>	<b>Total des financements hypothécaires</b>	<b>960</b>	<b>—</b>	<b>417 126</b>	<b>333 651</b>	<b>10,28</b>	<b>25 495</b>

	<b>Actions et valeurs convertibles</b>						
1,59	Mines et métaux	9	—	129 564	226 908	6,12	16 609
—	Aurifères	—	—	—	—	—	(1 246)
1,02	Pétrole et gaz naturel	11	—	82 724	151 176	5,42	14 065
1,02	Papiers et produits forestiers	9	—	82 579	112 469	8,48	9 539
1,32	Produits de consommation	12	—	107 353	155 659	6,00	41 373
0,97	Production industrielle	22	—	78 987	111 191	5,74	1 552
0,05	Immeuble et construction	3	—	3 741	3 739	3,45	(1 201)
0,68	Transports	4	—	55 234	100 724	7,81	29 159
0,17	Pipe-lines	5	—	13 927	19 949	6,47	3 967
1,04	Services publics	6	—	84 694	99 659	8,76	(4 673)
0,34	Communications	7	—	27 408	37 576	4,18	8 147
0,47	Distribution et services	17	—	38 447	66 680	5,61	7 603
1,93	Services financiers	13	—	157 234	259 825	8,22	34 965
0,22	Sociétés de gestion	6	—	17 501	30 309	23,29	(712)
<b>10,82</b>	<b>Total des actions et valeurs convertibles</b>	<b>124</b>	<b>—</b>	<b>879 393</b>	<b>1 375 864</b>	<b>7,31</b>	<b>159 147</b>
	<b>Investissements immobiliers</b>						
0,17	Terrains	23	—	13 694	14 658	10,03	(124)
0,21	Terrains et bâtiments	12	—	17 280	18 140	10,07	6 059
<b>0,38</b>	<b>Total des investissements immobiliers</b>	<b>35</b>	<b>—</b>	<b>30 974</b>	<b>32 798</b>	<b>10,05</b>	<b>5 935</b>
<b>Total des placements à long terme</b>	<b>96,13</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7 812 698</b>	<b>7 107 063</b>	<b>10,19</b>	<b>1 358 406</b>
<b>Valeurs à court terme</b>	<b>3,87</b>	<b>20</b>	<b>317 925</b>	<b>314 738</b>	<b>314 738</b>	<b>16,17</b>	<b>(220 738)</b>
<b>Total des placements</b>	<b>100,00</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>8 127 436</b>	<b>7 421 801</b>	<b>10,42</b>	<b>1 137 668</b>

(1) Le rendement est exprimé en moyenne pondérée; il ne tient pas compte des profits et pertes sur ventes de valeurs.

# 18 Fonds général—Relevé des immeubles détenus au 31 décembre 1980 et loués en vertu de baux à long terme

Article 46d) de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2)

Localités	Terrains et bâtiments	Coût	Valeur inscrite nette
Baie-Comeau	Lot (bloc 59) du Canton Lafleche	6 071 120 \$	6 071 120 \$
Baie-d'Urfé	Lots (327-1, ptie 58-1 et ptie 343) de la paroisse de Sainte-Anne	831 813	769 748
Dorval	Lots (87 et 88) de la paroisse de Pointe-Claire	725 000	672 377
Jonquière	Lot (29-1) rang 4, Canton Jonquière	809 000	793 321
Laval	Lots (352-1-19, 20, 21, 22) de la paroisse de Saint-Martin	170 000	165 091
Laval	Lot (616-3) de la paroisse de Saint-Martin	900 000	809 167
Laval	Lots (616-7, 617-3, 618-12) de la paroisse de Saint-Martin	1 602 516	1 431 745
Pointe-Claire	Lot (130-17) de la paroisse de Pointe-Claire	1 680 000	1 602 959
Pointe-Claire	Lots (116-7, 117-6) de la paroisse de Pointe-Claire	1 300 000	1 154 987
Sainte-Foy	Lots (86-51, 87-122, 91-48) de la paroisse de Sainte-Foy	653 000	571 054
Saint-Laurent	Lots (477-3, 475-413) de la paroisse de Saint-Laurent	1 400 000	1 196 609
Sherbrooke	Lots (113-5-1-1, 113-5-2-1, 113-11, 113-12-1, 113-12-2, 113-22, 113-23) du Canton d'Orford	425 000	405 167
Ville Mont-Royal	Lot (577-4) de la paroisse de Saint-Laurent	1 712 639	1 636 451
	<b>Total partiel</b>	<b>18 280 088 \$</b>	<b>17 279 796 \$</b>

Localités	Terrains loués par baux emphytéotiques	Coût	Valeur inscrite nette
Alma	Lots (36-B-1, 37-1 rang 4) du Canton Labarre	300 000 \$	300 000 \$
Baie-Comeau	Lots (blocs 9-240, 241) du Canton Lafleche	40 000	40 000
Cap-de-la-Madeleine	Lots (552-5, 6, 7, 553-4, 5, 6, 554-21, 22) aux plans et livres de renvois officiels du comté de Champlain, maintenant incorporé à la cité du Cap-de-la-Madeleine	200 000	200 000
Côte-Saint-Luc	Lot (101-141) de la municipalité de la paroisse de Montréal	80 000	80 000
Hull	Lots (244-626, 244-363, 364, 365, 366, 244-408, 409, 410, 244 ptie 595) du quartier 1	560 000	560 000
Laval	Lots (654-20, 21, 22, 23, ptie 654-57) de la paroisse de Saint-Martin	84 000	84 000
Longueuil	Lot (ptie 68-69) de la paroisse de Saint-Antoine	500 000	500 000
Montréal	Lots (816, 817-1, 817-2, 818, 819, 820-1, 820-2, 821-1, 821-2, 1261, 1262) du quartier Saint-Jacques	2 400 000	2 400 000
Montréal	Lots (182-1 et 2) du quartier Saint-Laurent	250 000	250 000
Montréal	Lots (10-274A à 277A, 275 à 277, ptie 278, ptie 287, 291 et 294, 291A à 293A, et ptie 294A) du Village incorporé de la Côte Saint-Louis	230 000	230 000
Montréal	Lots (1275 à 1279) de la paroisse de Saint-Antoine	600 000	600 000
Montréal	Lots (1286, 1287, 1288, 1289, 1290, (-1-6) 1297A, 1297B, 1297B-1, 1297C, 1297D, 1901) de la paroisse de Saint-Antoine	1 275 000	1 275 000
Québec	Lot (ptie 417-4) de la paroisse de Saint-Roch Nord	66 680	66 680
Québec	Lots (227 N.S., 227-383 et 227-400) de la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery	3 029 103	3 029 103
Québec	Lots (227-397, 398, 399) de la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery	1 018 277	1 018 277
Québec	Lots (4536 et 4547) du quartier Montcalm	2 500 000	2 500 000
Québec	Lots (585-46, 585-54-3, 585-54-7, 585-54-4, 585-49-2, 585-49-1, 585-53-4-4) de la paroisse de Saint-Roch Nord	85 000	85 000

Rivière-du-Loup	Lots (202-255, 246, 247, 248, 239-240) de la ville de Fraserville	155 000	155 000
Sainte-Foy	Lot (61-55) de la paroisse de Sainte-Foy	100 000	100 000
Sainte-Foy	Lot (403-540) de la paroisse de Sainte-Foy	40 000	40 000
Sainte-Foy	Lot (110-1) de la paroisse de Sainte-Foy	78 029	78 029
Sept-Îles	Lot (497 ptie 2) rang 2, village de Sept-Îles, Canton Letellier	71 500	71 500
Sept-Îles	Lots (1842-1, 1493-1) rang 2, village de Sept-Îles, Canton Letellier	31 500	31 500
<b>Total partiel</b>		<b>13 694 089 \$</b>	<b>13 694 089 \$</b>
<b>Total des immeubles</b>		<b>31 974 177 \$</b>	<b>30 973 885 \$</b>

# 19 Fonds spécialisés

## Relevé des placements

### au 31 décembre 1980

(en milliers de dollars)

Valeur inscrite %	Ventilation des portefeuilles	Nombre d'émetteurs	Valeur nominale	Valeur inscrite	Valeur de réalisation	Rendement <sup>(1)</sup> %	Variation nette en 1980 (valeur inscrite)
<b>Fonds «O»</b>							
<b>Obligations</b>							
<b>Émises ou garanties par le gouvernement du Canada</b>							
6,60	Gouvernement du Canada	1	189 740	158 362	156 897	12,64	47 723
—	Autres	—	—	—	—	—	—
<b>6,60</b>		<b>1</b>	<b>189 740</b>	<b>158 362</b>	<b>156 897</b>	<b>12,64</b>	<b>47 723</b>
<b>Émises ou garanties par le gouvernement du Québec</b>							
15,62	Gouvernement du Québec	1	376 381	374 620	321 251	11,24	114 208
7,31	Hydro-Québec	1	180 820	175 284	156 932	11,84	85 822
0,41	Sidbec	1	10 000	9 967	8 106	10,64	1
—	Autres	—	—	—	—	—	—
<b>23,34</b>		<b>3</b>	<b>567 201</b>	<b>559 871</b>	<b>486 289</b>	<b>11,42</b>	<b>200 031</b>
<b>Garanties par octroi</b>							
0,68	Cegeps	17	16 804	16 303	13 876	10,75	871
0,44	Hôpitaux	13	10 619	10 506	8 810	10,94	761
0,83	Universités	7	20 576	20 068	16 264	11,09	2 689
0,17	Centres de services sociaux	1	4 000	4 000	3 867	13,50	4 000
<b>2,12</b>		<b>38</b>	<b>51 999</b>	<b>50 877</b>	<b>42 817</b>	<b>11,14</b>	<b>8 321</b>
<b>Municipales et scolaires</b>							
3,84	Municipalités	76	94 443	92 086	80 130	11,35	18 298
1,04	Commissions scolaires	30	25 408	24 937	20 927	10,95	4 360
<b>4,88</b>		<b>106</b>	<b>119 851</b>	<b>117 023</b>	<b>101 057</b>	<b>11,27</b>	<b>22 658</b>
<b>Autres gouvernements</b>							
5,93	Entreprises	56	150 562	142 088	123 789	11,35	14 753
<b>42,87</b>	<b>Total des obligations</b>	<b>204</b>	<b>1 079 353</b>	<b>1 028 221</b>	<b>910 849</b>	<b>11,57</b>	<b>293 486</b>
<b>Valeurs à court terme</b>							
—		—	—	—	—	—	—
0,62	Dépôts au fonds général	—	14 816	14 816	14 816	17,54	(18 283)
<b>43,49</b>	<b>Total des placements du fonds «O»</b>	<b>204</b>	<b>1 094 169</b>	<b>1 043 037</b>	<b>925 665</b>	<b>11,65</b>	<b>275 203</b>
<b>Fonds «G»</b>							
<b>Obligations gouvernementales</b>							
<b>Émises ou garanties par le gouvernement du Québec</b>							
2,50	Gouvernement du Québec	1	60 000	59 913	48 021	9,83	3
0,69	Hydro-Québec	1	17 000	16 579	13 236	10,48	4
—	Sidbec	—	—	—	—	—	—
—	Autres	—	—	—	—	—	—
<b>3,19</b>		<b>2</b>	<b>77 000</b>	<b>76 492</b>	<b>61 257</b>	<b>9,97</b>	<b>7</b>
<b>Garanties par octroi</b>							
0,15	Cegeps	9	3 690	3 602	3 082	10,54	9
0,07	Hôpitaux	3	1 800	1 765	1 483	10,40	3
0,11	Universités	3	2 550	2 489	1 896	10,46	1
—	Centres de services sociaux	—	—	—	—	—	—
<b>0,33</b>		<b>15</b>	<b>8 040</b>	<b>7 856</b>	<b>6 461</b>	<b>10,49</b>	<b>13</b>

0,81	Municipales et scolaires						
	Municipalités	27	19 974	19 580	15 812	10,51	26
0,10	Commissions scolaires	13	2 413	2 374	2 037	10,45	5
0,91		40	22 387	21 954	17 849	10,50	31
4,43	<b>Total des obligations</b>	57	107 427	106 302	85 567	10,12	51
—	Valeurs à court terme	—	—	—	—	—	—
0,11	Dépôts au fonds général	—	2 682	2 682	2 682	17,54	818
4,54	<b>Total des placements du fonds «G»</b>	57	110 109	108 984	88 249	10,30	869
<b>Fonds «A»</b>							
	<b>Actions et valeurs convertibles</b>						
3,71	Mines et métaux	10	—	88 969	143 475	5,64	37 171
—	Aurifères	—	—	—	—	—	(1 296)
2,79	Pétrole et gaz naturel	11	—	66 868	101 066	4,54	32 391
2,44	Papiers et produits forestiers	7	—	58 495	77 195	7,96	12 662
3,09	Produits de consommation	9	—	74 135	101 267	5,89	40 040
2,29	Production industrielle	16	—	54 939	73 221	6,15	16 916
0,00	Immeuble et construction	1	—	85	140	9,10	—
1,68	Transports	2	—	40 404	62 927	6,81	22 788
0,46	Pipe-lines	4	—	11 010	12 842	4,59	6 007
2,45	Services publics	5	—	58 665	61 891	9,06	4 602
0,48	Communications	4	—	11 422	17 876	5,17	3 929
1,09	Distribution et services	9	—	26 150	39 284	4,80	16 448
4,94	Services financiers	9	—	118 399	170 924	7,33	43 433
0,23	Sociétés de gestion	1	—	5 565	11 615	9,26	(2 870)
25,65	<b>Total des actions et valeurs convertibles</b>	88	—	615 106	873 723	6,52	232 221
—	Valeurs à court terme	—	—	—	—	—	—
4,02	Dépôts au fonds général	—	96 437	96 437	96 437	17,54	(49 577)
29,67	<b>Total des placements du fonds «A»</b>	88	—	711 543	970 160	8,01	182 644
<b>Fonds «H»</b>							
	<b>Financements hypothécaires</b>						
	Habitations						
17,23	Hypothèques assurées	20 074	—	413 313	370 175	—	45 531
0,50	Hypothèques ordinaires	157	—	12 028	10 996	—	1 505
17,73		20 231	—	425 341	381 171	—	47 036
3,07	Immeubles commerciaux	124	—	73 599	64 571	—	10 022
1,11	Bâtiments industriels	63	—	26 615	23 891	—	4 709
—	Autres	—	—	—	—	—	—
21,91	<b>Total des financements hypothécaires</b>	20 418	—	525 555	469 633	10,79	61 767
—	Valeurs à court terme	—	—	—	—	—	—
0,39	Dépôts au fonds général	—	9 334	9 334	9 334	17,54	8 169
22,30	<b>Total des placements du fonds «H»</b>	20 418	—	534 889	478 967	10,91	69 936
<b>Total des placements</b>	<b>100,00</b>	—	—	2 398 453	2 463 041	10,34	528 652

(1) Le rendement est exprimé en moyenne pondérée; il ne tient pas compte des profits et pertes sur ventes de valeurs.

## 20 Fonds particulier Relevé des placements au 31 décembre 1980

(en milliers de dollars)

Valeur inscrite %	Ventilation du portefeuille	Nombre d'émetteurs	Valeur nominale	Valeur inscrite	Valeur de réalisation	Rendement <sup>(1)</sup> %	Variation nette en 1980 (valeur inscrite)
<b>Obligations</b>							
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada							
13,04	Gouvernement du Canada	1	131 075	122 431	105 224	10,81	35 363
—	Autres	—	—	—	—	—	—
<b>13,04</b>		<b>1</b>	<b>131 075</b>	<b>122 431</b>	<b>105 224</b>	<b>10,81</b>	<b>35 363</b>
Émises ou garanties par le gouvernement du Québec							
39,84	Gouvernement du Québec	1	375 695	373 999	313 262	10,96	94 483
17,97	Hydro-Québec	1	172 100	168 767	146 178	11,46	69 983
0,53	Sidbec	1	5 000	4 984	4 039	10,59	1
—	Autres	—	—	—	—	—	—
<b>58,34</b>		<b>3</b>	<b>552 795</b>	<b>547 750</b>	<b>463 479</b>	<b>11,11</b>	<b>164 467</b>
Garanties par octroi							
1,31	Cegeps	14	12 547	12 273	10 549	10,97	672
0,56	Hôpitaux	6	5 365	5 225	4 746	11,71	2 178
2,16	Universités	7	20 737	20 287	16 234	10,62	51
0,32	Centres de services sociaux	1	3 000	3 000	2 900	13,50	3 000
<b>4,35</b>		<b>28</b>	<b>41 649</b>	<b>40 785</b>	<b>34 429</b>	<b>11,08</b>	<b>5 901</b>
Municipales et scolaires							
6,51	Municipalités	99	63 400	61 148	53 044	11,44	14 535
3,21	Commissions scolaires	34	30 669	30 143	25 856	10,93	3 435
<b>9,72</b>		<b>133</b>	<b>94 069</b>	<b>91 291</b>	<b>78 900</b>	<b>11,27</b>	<b>17 970</b>
—	Autres gouvernements	—	—	—	—	—	—
<b>14,31</b>	Entreprises	<b>54</b>	<b>138 275</b>	<b>134 332</b>	<b>113 089</b>	<b>10,91</b>	<b>15 870</b>
<b>Total des obligations</b>	<b>99,76</b>	<b>219</b>	<b>957 863</b>	<b>936 589</b>	<b>795 121</b>	<b>11,06</b>	<b>239 571</b>
<b>Valeurs à court terme</b>							
—		—	—	—	—	—	—
<b>Dépôts au fonds général</b>	<b>0,24</b>	—	<b>2 240</b>	<b>2 240</b>	<b>2 240</b>	<b>17,54</b>	<b>(34 308)</b>
<b>Total des placements</b>	<b>100,00</b>	<b>219</b>	<b>960 103</b>	<b>938 829</b>	<b>797 361</b>	<b>11,08</b>	<b>205 263</b>

(1) Le rendement est exprimé en moyenne pondérée; il ne tient pas compte des profits et pertes sur ventes de valeurs.



## 21 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds général

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement en pourcentage	
			1980	1979
Dépôts à vue	287 678	36 589	12,719	11,759
Dépôts à terme	83 213	10 435	12,541	10,947
Dépôts à participation	7 108 508	724 942	10,198	9,586

## 22 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds particulier

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement
			en pourcentage 1980
Dépôts à vue	6 737	977	14,495
Dépôts à terme	1 093	152	13,949
Dépôts à participation*	836 107	88 519	10,587

\* Les dépôts à participation comprennent les revenus à verser au déposant pour les exercices 1978 et 1979.

## 23 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds spécialisé d'obligations (Fonds « O »)

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement
			en pourcentage 1980
Dépôts à vue	19 410	2 734	14,083
Dépôts à terme	3 689	467	12,660
Dépôts à participation*	929 966	101 974	10,965

\* Les dépôts à participation comprennent les revenus accumulés au 31 décembre 1979.

## 24 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (Fonds « G »)

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement
			en pourcentage 1980
Dépôts à vue	2 584	327	12,667
Dépôts à terme	—	—	—
Dépôts à participation*	111 409	11 015	9,887

\* Les dépôts à participation comprennent les revenus accumulés au 31 décembre 1979.

## 25 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds spécialisé d'actions (Fonds « A »)

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement
			en pourcentage 1980
Dépôts à vue	99 584	12 516	12,569
Dépôts à terme	12 842	1 846	14,371
Dépôts à participation*	602 060	49 473	8,217

\* Les dépôts à participation comprennent les revenus accumulés au 31 décembre 1979.

## 26 Rendement sur les diverses catégories de dépôts moyens au fonds spécialisé d'hypothèques (Fonds « H »)

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement
			en pourcentage 1980
Dépôts à vue	16 897	2 253	13,336
Dépôts à terme	—	—	—
Dépôts à participation*	505 551	52 849	10,454

\* Les dépôts à participation comprennent les revenus accumulés au 31 décembre 1979.

## 27 Contributions nettes des déposants

(en millions de dollars)

Déposants	1980	1979	1978	1977	1976
<b>Commission administrative du régime de retraite</b>					
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics					
— Contributions des employés de niveau syndicable	217,3	175,0	150,7	144,9	101,0
— Contributions des employés de niveau non syndicable et employeurs	41,3	47,3	31,1	64,2	38,9
	258,6	222,3	181,8	209,1	139,9
Régie de l'assurance automobile du Québec	240,8	233,1	261,8	—	—
Régie des rentes du Québec	214,1	180,6	212,0	236,1	298,7
Commission de la santé et de la sécurité du travail	157,8	150,2	132,5	83,1	72,5
Office de la construction du Québec	28,8	54,5	68,9	74,8	84,2
Autres	(12,0)	21,9	8,6	(73,7)	(2,5)
<b>Total</b>	<b>888,1</b>	<b>862,6</b>	<b>865,6</b>	<b>529,4</b>	<b>592,8</b>

Les contributions nettes sont constituées des dépôts reçus moins les retraits effectués.

(en milliers de dollars)

	Dépôts à participation				Porte- feuilles à gestion distincte	Total de l'avoir à long terme	Dépôts à vue et à terme-net	Intérêts et revenus courus	Avoir des déposants	
	Fonds général	Fonds spécialisés	Fonds particulier	Total partiel						%
Régie des rentes du Québec	6 214 797	—	—	6 214 797	—	6 214 797	12 366	177 595	6 404 758	58,71
Commission administrative du régime de retraite										
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	—	1 585 994	—	1 585 994	7 505	1 593 499	43 488	17 914	1 654 901	15,17
Régime général de retraite des maires et conseillers des municipalités du Québec	—	4 084	—	4 084	—	4 084	84	43	4 211	0,04
Régimes particuliers	—	6 700	—	6 700	—	6 700	53	70	6 823	0,06
	—	1 596 778	—	1 596 778	7 505	1 604 283	43 625	18 027	1 665 935	15,27
Commission de la santé et de la sécurité du travail	48 741	—	795 674	844 415	104 731	949 146	67 557	27 801	1 044 504	9,58
Office de la construction du Québec										
Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec	—	846 565	—	846 565	22 739	869 304	5 195	14 846	889 345	8,16
Régie de l'assurance automobile du Québec	765 728	—	—	765 728	—	765 728	40 882	22 441	829 051	7,60
Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec	—	23 873	—	23 873	—	23 873	—	310	24 183	0,22
Régie de l'assurance-récolte du Québec	—	—	—	—	—	—	15 104	414	15 518	0,14
Fonds d'indemnisation automobile du Québec	2 105	—	—	2 105	—	2 105	9 518	396	12 019	0,11
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	9 913	—	—	9 913	—	9 913	1 007	309	11 229	0,10
Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	—	—	—	—	—	—	11 042	149	11 191	0,10
Régie des marchés agricoles du Québec	—	—	—	—	—	—	1 233	17	1 250	0,01
<b>Total</b>	<b>7 041 284</b>	<b>2 467 216</b>	<b>795 674</b>	<b>10 304 174</b>	<b>134 975</b>	<b>10 439 149</b>	<b>207 529</b>	<b>262 305</b>	<b>10 908 983</b>	<b>100,00</b>

## 29 Fonds de la Régie des rentes du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre

(valeur inscrite — en millions de dollars)

	1980	1979	1978	1977	1976
<b>Fonds de la Régie</b>					
Dépôts au fonds général					
Dépôts à participation	6 668,2	5 853,7	5 159,0	4 514,2	3 903,4
Revenus à recevoir	177,6	137,7	113,0	98,3	88,9
Dépôts à vue	12,4	—	—	4,5	16,7
<b>Fonds confiés à la Caisse de dépôt</b>	<b>6 858,2</b>	<b>5 991,4</b>	<b>5 272,0</b>	<b>4 617,0</b>	<b>4 009,0</b>
<b>Revenu net</b>	<b>652,7</b>	<b>538,8</b>	<b>443,0</b>	<b>371,9</b>	<b>317,1</b>
<b>Contributions nettes</b>	<b>214,1</b>	<b>180,6</b>	<b>212,0</b>	<b>236,1</b>	<b>298,7</b>

## 31 Fonds de la Commission de la santé et de la sécurité du travail confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre

(valeur inscrite — en millions de dollars)

	1980	1979	1978	1977	1976
<b>Fonds de la Commission</b>					
Dépôts au fonds général					
Dépôts à participation	52,4	52,4	52,4	52,4	52,4
Dépôts à terme	60,0	—	—	—	—
Dépôts à vue	9,8	4,1	10,8	1,3	1,4
	122,2	56,5	63,2	53,7	53,8
Dépôts au fonds particulier					
Dépôts à participation	839,8	649,7	464,8	302,0	180,5
Revenus à recevoir	126,4	100,9	37,9	7,8	—
	966,2	750,6	502,7	309,8	180,5
Portefeuille à gestion distincte	133,5	147,5	159,7	175,6	180,6
<b>Fonds confiés à la Caisse de dépôt</b>	<b>1 221,9</b>	<b>954,6</b>	<b>725,6</b>	<b>539,1</b>	<b>414,9</b>
<b>Revenu net</b>	<b>109,5</b>	<b>78,8</b>	<b>54,0</b>	<b>41,1</b>	<b>30,8</b>
<b>Contributions nettes</b>	<b>157,8</b>	<b>150,2</b>	<b>132,5</b>	<b>83,1</b>	<b>72,5</b>

## 30 Fonds du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre

(valeur inscrite — en millions de dollars)

	1980	1979	1978	1977	1976
<b>Fonds du Régime</b>					
Dépôts au fonds général	43,9	37,7	72,5	29,8	51,9
Dépôts aux fonds spécialisés					
Dépôts à participation					
Obligations (Fonds = O=)	705,4	458,9	329,8	230,2	158,7
Obligations gouvernementales (Fonds = G=)	111,4	111,9	101,4	92,1	—
Actions (Fonds = A=)	519,4	415,1	236,8	140,4	77,7
Hypothèques (Fonds = H=)	151,5	133,1	79,3	62,0	9,9
	1 487,7	1 119,0	747,3	524,7	246,3
Revenus à recevoir	17,5	—	—	—	—
	1 505,2	1 119,0	747,3	524,7	246,3
Portefeuilles à gestion distincte	8,6	9,4	10,7	17,0	13,8
<b>Fonds confiés à la Caisse de dépôt</b>	<b>1 557,7</b>	<b>1 166,1</b>	<b>830,5</b>	<b>571,5</b>	<b>312,0</b>
<b>Revenu net</b>	<b>133,5</b>	<b>113,3</b>	<b>66,0</b>	<b>41,1</b>	<b>21,5</b>
<b>Contributions nettes</b>	<b>258,6</b>	<b>222,3</b>	<b>181,8</b>	<b>209,1</b>	<b>139,9</b>

## 32

## Fonds du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre

(valeur inscrite — en millions de dollars)

	1980	1979	1978	1977	1976
<b>Fonds du Régime</b>					
Dépôts au fonds général	5,2	12,3	14,6	32,7	10,4
Dépôts aux fonds spécialisés					
Dépôts à participation					
Obligations (Fonds «O»)	339,4	305,1	249,1	175,1	114,8
Actions (Fonds «A»)	161,7	113,1	96,7	88,9	83,7
Hypothèques (Fonds «H»)	369,4	339,7	279,8	212,4	158,7
	870,5	757,9	625,6	476,4	357,2
Revenus à recevoir	14,8	—	—	—	—
	885,3	757,9	625,6	476,4	357,2
Portefeuilles à gestion distincte	29,9	27,2	30,0	36,8	27,1
Fonds confiés à la Caisse de dépôt	920,4	797,4	670,2	545,9	394,7
Revenu net	85,3	72,7	55,4	41,3	30,2
Contributions nettes	28,8	54,5	68,9	74,8	84,2

## 33

## Fonds de la Régie de l'assurance automobile du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre

(valeur inscrite — en millions de dollars)

	1980	1979	1978
<b>Fonds de la Régie</b>			
Dépôts au fonds général			
Dépôts à participation	809,8	533,0	198,5
Revenus à recevoir	22,5	13,4	6,3
Dépôts à terme	30,0	—	40,0
Dépôts à vue	10,9	9,5	33,4
Fonds confiés à la Caisse de dépôt	873,2	555,9	278,2
Revenu net	76,5	44,6	16,4
Contributions nettes	240,8	233,1	261,8

## 34

## Fonds du Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec confiés à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre

(valeur inscrite — en milliers de dollars)

	1980	1979	1978	1977	1976
<b>Fonds du Régime</b>					
Dépôts au fonds général	0,5	257,0	284,8	224,3	131,6
Dépôts aux fonds spécialisés					
Dépôts à participation					
Obligations (Fonds «O»)	15 245,4	9 641,7	6 585,7	4 507,8	2 911,9
Actions (Fonds «A»)	4 333,4	4 333,4	3 178,3	2 141,4	1 428,7
Hypothèques (Fonds «H»)	4 192,5	4 192,5	3 181,8	2 217,6	1 364,1
	23 771,3	18 167,6	12 945,8	8 866,8	5 704,7
Revenus à recevoir	309,6	—	—	—	—
	24 080,9	18 167,6	12 945,8	8 866,8	5 704,7
Fonds confiés à la Caisse de dépôt	24 081,4	18 424,6	13 230,6	9 091,1	5 836,3
Revenu net	2 251,8	1 678,9	1 045,5	663,7	434,9
Contributions nettes	3 405,0	3 515,0	3 094,0	2 591,0	1 822,0



**Portefeuilles à gestion distincte**

Obligations										
Gouvernement du Canada	1,6	1,9	2,2	5,6	17,3	11,1	5,9	5,9	1,0	1,0
Gouvernement du Québec et garanties	56,5	63,8	69,5	75,7	147,4	80,3	80,6	86,3	4,1	4,1
Garanties par octroi	17,2	18,4	20,5	23,5	41,3	21,7	21,1	21,0	0,6	0,6
Municipales et scolaires	68,7	74,4	80,0	84,0	118,4	94,9	88,9	88,7	2,1	2,2
Autres gouvernements	0,9	1,0	1,0	2,1	1,3	1,5	1,4	1,4	0,9	0,9
Entreprises	13,3	17,5	19,0	17,4	48,8	23,7	10,9	11,1	12,3	12,5
<b>Total des obligations</b>	<b>158,2</b>	<b>177,0</b>	<b>192,2</b>	<b>208,3</b>	<b>374,5</b>	<b>233,2</b>	<b>208,8</b>	<b>214,4</b>	<b>21,0</b>	<b>21,3</b>
Actions et valeurs convertibles	1,9	2,6	3,1	7,6	12,1	7,2	7,9	8,3	8,0	9,1
Financements hypothécaires	8,3	0,7	0,8	0,9	1,6	1,6	2,2	8,0	11,7	14,0
Valeurs à court terme	—	—	—	8,4	4,5	—	—	—	—	—
<b>Total des placements</b>	<b>168,4</b>	<b>180,3</b>	<b>196,1</b>	<b>225,2</b>	<b>392,7</b>	<b>242,0</b>	<b>218,9</b>	<b>230,7</b>	<b>40,7</b>	<b>44,4</b>

**Ensemble des fonds**

Obligations										
Gouvernement du Canada	626,8	415,7	224,5	125,9	81,5	86,1	43,4	64,5	57,2	59,6
Gouvernement du Québec et garanties	6 145,4	4 789,0	3 710,8	2 988,4	2 470,1	1 923,7	1 627,0	1 406,8	1 094,3	888,2
Garanties par octroi	287,3	261,8	263,8	254,2	221,4	165,4	138,3	113,8	66,7	39,4
Municipales et scolaires	689,8	619,0	552,4	525,4	422,6	349,5	281,4	233,1	125,5	109,4
Autres gouvernements	0,9	1,0	1,0	2,1	1,3	1,5	1,4	1,4	0,9	0,9
Entreprises	964,3	945,9	677,8	593,2	534,5	430,2	361,6	290,6	264,0	204,3
<b>Total des obligations</b>	<b>8 714,5</b>	<b>7 032,4</b>	<b>5 430,3</b>	<b>4 489,2</b>	<b>3 731,4</b>	<b>2 956,4</b>	<b>2 453,1</b>	<b>2 110,2</b>	<b>1 608,6</b>	<b>1 301,8</b>
Actions et valeurs convertibles	1 496,4	1 105,7	920,1	841,4	823,8	721,5	656,1	518,6	371,9	295,2
Financements hypothécaires	951,0	856,1	652,1	495,7	371,1	301,2	244,8	162,2	102,7	84,6
Investissements immobiliers	31,0	25,1	25,4	25,4	25,4	26,0	25,7	23,9	21,9	20,9
Dépôts et valeurs à court terme <sup>(1)</sup>	314,7	535,5	797,6	436,3	272,2	225,3	119,5	85,9	90,9	29,4
<b>Total des placements</b>	<b>11 507,6</b>	<b>9 554,8</b>	<b>7 825,5</b>	<b>6 288,0</b>	<b>5 223,9</b>	<b>4 230,4</b>	<b>3 499,2</b>	<b>2 900,8</b>	<b>2 196,0</b>	<b>1 731,9</b>

(1) Les valeurs à court terme et le total des placements du fonds général ne comprennent pas, aux fins de ce tableau, les dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier qui sont inclus dans les placements de ces derniers. Les chiffres des années antérieures ont été redressés pour tenir compte de la présentation adoptée en 1980.

## 36 Statistiques financières des dix dernières années pour l'ensemble des fonds au 31 décembre

(en millions de dollars)

	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971
<b>Biens sous gestion</b>										
Fonds général <sup>(1)</sup>	8 170,9	6 909,7	5 872,8	4 891,0	4 299,1	3 688,9	3 156,4	2 630,9	2 138,1	1 688,8
Fonds spécialisés										
Fonds «O»	1 070,2	785,8	599,9	435,9	281,5	161,1	77,6	31,2	17,2	9,3
Fonds «G»	112,0	111,1	100,6	91,3	—	—	—	—	—	—
Fonds «A»	719,1	534,6	343,2	236,1	166,1	99,3	46,8	21,6	13,6	7,4
Fonds «H»	542,5	478,1	367,5	300,2	172,9	109,7	58,3	33,0	20,9	11,2
	2 443,8	1 909,6	1 411,2	1 063,5	620,5	370,1	182,7	85,8	51,7	27,9
Fonds particulier	962,7	750,6	503,6	309,8	—	—	—	—	—	—
Portefeuilles à gestion distincte	171,9	184,0	200,5	229,8	401,2	246,4	219,4	234,8	46,1	50,2
	11 749,3	9 753,9	7 988,1	6 494,1	5 320,8	4 305,4	3 558,5	2 951,5	2 235,9	1 766,9
<b>Revenu net</b>										
Fonds général	724,9	580,2	455,9	381,1	327,0	262,6	213,4	165,8	133,3	103,8
Fonds spécialisés										
Fonds «O»	102,0	58,0	48,9	35,3	24,0	10,3	4,5	1,8	1,1	0,6
Fonds «G»	11,0	10,5	9,3	6,0	—	—	—	—	—	—
Fonds «A»	49,5	68,6	26,9	12,5	10,1	6,4	2,2	2,1	0,9	0,2
Fonds «H»	52,8	43,2	32,6	23,9	14,7	8,2	4,3	2,4	1,2	0,4
	215,3	180,3	117,7	77,7	48,8	24,9	11,0	6,3	3,2	1,2
Fonds particulier	88,5	63,0	37,9	23,2	—	—	—	—	—	—
Portefeuilles à gestion distincte	13,1	13,3	15,7	19,1	27,7	17,3	15,7	9,0	3,2	3,4
	1 041,8	836,8	627,2	501,1	403,5	304,8	240,1	181,1	139,7	108,4
<b>Contributions nettes</b>										
Fonds général	438,1	437,4	475,9	158,4	249,1	265,4	280,9	293,5	302,5	246,6
Fonds spécialisés	292,2	275,0	257,2	287,9	227,5	170,4	86,8	21,3	13,3	10,8
Fonds particulier et portefeuilles à gestion distincte	157,8	150,2	132,5	83,1	116,2	11,0	—	—	—	—
	888,1	862,6	865,6	529,4	592,8	446,8	367,7	314,8	315,8	257,4
<b>Composition en pourcentage des éléments du portefeuille</b>										
<b>Obligations</b>										
Gouvernement du Québec et garanties	53,4	50,1	47,4	47,5	47,3	45,4	46,5	48,5	49,8	51,3
Garanties par octroi	2,5	2,7	3,4	4,1	4,2	3,9	4,0	3,9	3,1	2,3
Municipales et scolaires	6,0	6,5	7,0	8,4	8,1	8,3	8,0	8,0	5,7	6,3
	61,9	59,3	57,8	60,0	59,6	57,6	58,5	60,4	58,6	59,9
Gouvernement du Canada et autres gouvernements	5,4	4,4	2,9	2,0	1,6	2,0	1,3	2,3	2,6	3,5
Entreprises	8,4	9,9	8,7	9,4	10,2	10,2	10,3	10,0	12,0	11,8



Total des obligations	75,7	73,6	69,4	71,4	71,4	69,8	70,1	72,7	73,2	75,2
Actions et valeurs convertibles	13,0	11,6	11,8	13,4	15,8	17,2	18,8	17,9	16,9	17,0
Financements hypothécaires	8,3	8,9	8,3	7,9	7,1	7,1	7,0	5,6	4,7	4,9
Investissements immobiliers	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0	1,2
	97,3	94,4	89,8	93,1	94,8	94,7	96,6	97,0	95,8	98,3
Dépôts et valeurs à court terme	2,7	5,6	10,2	6,9	5,2	5,3	3,4	3,0	4,2	1,7
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Répartition en pourcentage des placements à long terme</b>										
Secteur public	69,2	67,5	67,6	66,6	64,6	63,1	61,9	64,6	63,9	64,5
Secteur privé	30,8	32,5	32,4	33,4	35,4	36,9	38,1	35,4	36,1	35,5
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Titres à revenu fixe	86,4	87,5	86,5	85,2	82,9	81,3	79,8	80,7	81,3	81,4
Titres à revenu variable	13,6	12,5	13,5	14,8	17,1	18,7	20,2	19,3	18,7	18,6
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Autres statistiques</b>										
Valeur de l'unité (en dollars)										
Fonds général	784	812	849	851	839	786	774	883	926	894
Fonds spécialisés										
Fonds «O»	1 924 <sup>(2)</sup>	2 081	2 085	1 960	1 783	1 516	1 389	1 376	1 331	1 224
Fonds «G»	1 065 <sup>(2)</sup>	1 149	1 158	1 089	—	—	—	—	—	—
Fonds «A»	2 924 <sup>(2)</sup>	2 506	1 851	1 445	1 283	1 138	940	1 266	1 256	1 086
Fonds «H»	1 952 <sup>(2)</sup>	2 048	1 965	1 813	1 647	1 491	1 356	1 235	1 134	1 062
Frais d'administration	8,3	7,1	5,9	6,7	4,6	3,9	2,6	2,3	1,5	1,2
Nombre d'employés	140	134	114	122	113	102	86	84	80	72
Actif moyen par employé	83,9	72,8	70,1	53,2	47,1	42,2	41,4	35,1	27,9	24,5

(1) L'actif du fonds général ne comprend pas, aux fins de ce tableau, les dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier qui sont inclus dans l'actif de ces derniers.

(2) Jusqu'au 31 décembre 1979, les revenus des fonds spécialisés étaient accumulés dans chaque fonds; à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1980, ils sont versés aux déposants.

**PERSONNEL  
DE DIRECTION**  
au 31 décembre 1980

**Jean Campeau**  
Président du conseil d'administration  
et directeur général

**Michel Bastien**  
Gestionnaire de portefeuille—  
investissements en actions

**André Bineau**  
Gestionnaire de portefeuille—  
investissements en actions

**Gérard J. Blondeau**  
Directeur général adjoint—  
communications

**Marcel Camu**  
Secrétaire

**Marcel Cazavan**  
Conseiller spécial du président  
directeur général

**Dominique Colard**  
Directeur—placements  
hypothécaires, (région est)

**Serge Desjardins**  
Chef—bureau de la vérification  
interne

**Gilles Doré**  
Directeur conseil—placements  
hypothécaires

**Pierre Dufresne**  
Conseiller—investissements en  
actions

**Jacques Dumont**  
Gestionnaire de portefeuille—  
placements en obligations

**Pierre Galarneau**  
Directeur—placements hypothécaires  
(région ouest)

**Philippe Girard**  
Chef—service de la recherche,  
investissements en actions

**Reynald Harpin**  
Conseiller—analyse quantitative,  
investissements en actions

**Georges Hébert**  
Chef—service de l'informatique

**Raymond R. Lacourse**  
Directeur—investissements en  
actions

**Robert Lacroix**  
Gestionnaire de portefeuille—  
placements en obligations

**Claude L. Langevin**  
Gestionnaire de portefeuille—  
investissements en actions

**Pierre E. Langlois**  
Directeur général adjoint—  
administration

**Serge Leclerc**  
Conseiller—planification des  
investissements

**Gody Lienhard**  
Directeur—services administratifs

**Pierre Mayer**  
Directeur des études économiques et  
économiste en chef

**Bernard Ranger**  
Chef—service juridique, placements  
hypothécaires

**Jacques Roy**  
Directeur—services aux déposants

**Yvon Sauvageau**  
Directeur—placements en obligations

**Alain Tessier**  
Chef—service de la comptabilité

**Louise M. Zakaïb**  
Directeur du personnel

## Caisse de dépôt et placement du Québec

Rapport de gestion 1980

Veillez cocher à l'endroit prévu si vous désirez un autre exemplaire de ce rapport, en français ou en anglais, et nous retourner, dûment remplie, cette carte déjà adressée et affranchie.

Français       Anglais

Nom

Titre

Entreprise

Adresse

Ville

Province

Code postal

Si vous désirez obtenir un autre exemplaire de ce rapport, veuillez compléter la carte-réponse ou encore nous en faire la demande par écrit à l'adresse suivante:

Direction des communications  
Caisse de dépôt et placement  
du Québec  
C.P. 74, La Tour de la Bourse  
Montréal (Québec)  
H4Z 1B4  
Télex (CDPQMTL) 055-61874

La coordination du rapport de gestion a été confiée à la direction des communications.

Les pages du rapport ont été imprimées sur du papier Rolland ST-101; celles des états financiers sur du Rolland Teintes—tan africain et celles des statistiques financières, sur du Rolland Teintes—gris cendré.

